



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

## COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

**Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU**  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,  
sous la présidence de Madame Emmanuelle GAZEL

**Étaient présents** : MADAME LA MAIRE, T. PEREZ LAFONT, C. MORA, JP. MAS, C. COMPAN, V. ARTAL, M. BACHELET, M. DURAND, A. ESON, N. WOHREL, S. MARTIN DUMAZER, P. PES, JL. JALLAGEAS, JC. BENOIT, N. TUFFERY, B. GREGOIRE, D. DAURES, C. JOUVE, M. MANANET, B. EL MEROUANI, Y. DOULS, ME. PANIS, S. PEYRETOUT, C. MEDEIROS, F. COINTOT, A. OKOME OSSOUKA LATORRE, A. NAYRAC, C. ASSIER, C. SAINT-PIERRE, K. ORCEL, C. SUDRES BALTRONS, P. RAMONDENC.

**Étaient excusés** : D. DIAZ (POUVOIR A C. ASSIER), B. LACAN (POUVOIR A C. SUDRES BALTRONS), K. HAUMAITRE (POUVOIR A P. RAMONDENC).

**Étaient absents** :

**Secrétaire de séance** : MONSIEUR VALENTIN ARTAL

**Secrétaire auxiliaire de séance** : MADAME DELPHINE SULPICE, DIRECTRICE DU SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES



**18h30 – Ouverture de la séance.**

« Bonsoir à toutes et à tous. Est-ce que vous m'entendez bien ? Parfait. Pardon, pour ces quelques minutes de retard, nous avons quelques soucis techniques pour diffuser ce Conseil sur le *Facebook live* de la Ville. Vous avez tous reçu l'invitation par *Zoom*. Nous sommes vingt-neuf participants. Delphine SULPICE va faire l'appel.

Vous voyez apparaître dans les fenêtres, deux fenêtres qui ne sont pas celles des élus :

- Mairie de Millau, c'est Laurent BONNARD, directeur de Cabinet, qui va gérer la séance au niveau de la mise en fonction des micros ou pas ;
- Delphine SULPICE, Directrice du service Affaires Juridiques, qui va gérer l'ensemble des votes et comptabiliser les votes. On va prendre un peu plus de temps que d'habitude au moment des votes pour s'assurer qu'il n'y ait aucune erreur.

J'ouvre la séance du Conseil municipal et demande à Madame SULPICE de bien vouloir faire l'appel. »

***Madame SULPICE fait l'appel***

**Madame la Maire**

« Très bien. Merci, Madame SULPICE pour l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de procéder à l'ordre du jour du Conseil municipal, on va désigner le secrétaire de séance, je propose la candidature de Valentin ARTAL, s'il l'accepte ? »

**Monsieur ARTAL**

« Oui, j'accepte. »

**Madame la Maire**

« Merci, Valentin. Avant de rentrer dans l'ordre du jour de notre Conseil, je vous propose de procéder à une minute de silence en hommage à Gérard PRETRE et de dire à son épouse et à ses proches que nous sommes particulièrement

touchés par sa disparition. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme déterminé, très humain, qui avait beaucoup donné à sa Commune et à notre Communauté de Communes. Je vous propose de procéder à une minute de silence. »

### Une minute de silence

#### **Madame la Maire**

« Je vous remercie.

Avant de rentrer également dans ce Conseil, je souhaitais évoquer quelques points avec vous :

- D'abord un point sanitaire, il y a quelques jours, j'ai rendu visite à nos agents hospitaliers à l'hôpital de Millau pour leur témoigner de notre plein et entier soutien et également pour les remercier parce que tous les jours ils prennent des risques pour sauver certains d'entre nous, pour nous soigner, pour nous accompagner dans la maladie. Je voudrais également ouvrir ce Conseil en les applaudissant toutes et tous, parce *qu'au fil* des semaines finalement nos marques de reconnaissances se sont estompées, pour autant la situation qu'ils sont en train de vivre est, je crois, encore plus difficile que ce qu'elle a pu être lors du premier confinement. Je crois qu'ils ont besoin de toutes les marques de soutien, de reconnaissance que nous pourrions être amené à leur montrer, je vous propose aussi de les applaudir comme nous le faisons tous les soirs à 20 heures, lors du premier confinement ;
- Je voudrais aussi passer le message que certaines infirmières m'ont transmis quand je suis passée les voir. Vous dire qu'il faut être prudent partout, parce que les personnes qui sont actuellement hospitalisées dans les unités Covid à l'hôpital de Millau, elles ont été contaminées par leurs proches, il ne faut jamais baisser la garde et je crois que nous nous devons d'être les plus vigilants possible pour nos proches d'abord, pour nous protéger les uns les autres, mais aussi pour protéger nos personnels de santé ;
- Au de-là des personnels de santé, je souhaiterais qu'on applaudisse également tous les personnels de l'aide à la personne qui, au quotidien, soutiennent ces personnes fragiles en passant à leur domicile ou en les accompagnant à l'hôpital. Là encore si vous le voulez bien, on va rallumer les micros et je vous propose d'applaudir tous ces personnels. »

### Applaudissements

#### **Madame la Maire**

« Merci beaucoup.

- Je voudrais aussi parce qu'on traverse quand même une période particulièrement difficile, beaucoup on besoin d'une attention particulière, je voudrais aussi apporter notre reconnaissance à tous : aux forces de Police nationale et municipale, qui travaillent dans un contexte particulièrement difficile actuellement et qu'en plus des tensions fortes liées à la crise sanitaire, ils doivent aussi assumer un niveau d'alerte *Vigipirate* qui est au plus haut aujourd'hui, voilà bravo et merci à eux ;
- Enfin je voudrais apporter toute notre reconnaissance à nos Directeurs et Responsables de service à la Mairie et à l'ensemble de nos agents avec qui les élus s'efforcent au quotidien de maintenir un service public de qualité, de maintenir tout ça malgré les collègues qui sont malades et qu'il faut remplacer au pied levé, malgré les consignes sanitaires qui changent très souvent et les réorganisations qui en découlent.
- Un petit point économique et social également. Évidemment beaucoup de dégâts d'ores et déjà sur le plan économique, donc sur le plan social. Vous le savez nous avons mis, maintenant c'est la troisième semaine, en place une cellule de veille économique et une cellule de veille sociale, qui nous permettent de coordonner, d'anticiper, de trouver et de construire ensemble des premières solutions :
  - Alors la compétence économique ne dépend pas de la Mairie de Millau, nous évoquerons un certain nombre de mesures que nous proposerons au vote lors du Conseil du 18 novembre prochain à la Communauté de Communes ;
  - Sur le plan social, à ce stade le seul fait que nous travaillons dans cette cellule de veille en coordination permet déjà d'apporter de nouvelles réponses. Ce soir je voudrais vous faire une proposition parce que beaucoup d'entre vous, beaucoup des élus de la majorité, mais aussi des deux oppositions m'ont témoigné leur soutien dans cette crise et m'ont proposé aussi de mettre leur temps, leur compétence au service de la collectivité et même du collectif au-delà la collectivité, donc j'ai une proposition à vous faire parce que la collecte alimentaire des 27 et 28 novembre prochain, qui est portée par plusieurs associations :
    - La Croix Rouge ;
    - Le Secours Catholique ;
    - Saint Vincent de Paul ;
    - Le Rotary ;

- Et bien sûr en lien avec le CCAS

Cette collecte est fragilisée parce que la plus part des bénévoles habituels sont aussi des personnes fragiles, donc à risques. Néanmoins, c'est le moment où nos concitoyens ont le plus besoin d'être accompagné, on voit de nouveaux bénéficiaires bénéficier des aides alimentaires. Il nous faut être mobilisé. Aussi, je souhaiterais proposer à l'ensemble des élus que nous sommes de renforcer les équipes de bénévoles de manière tout à fait exceptionnelle sur le vendredi 27 et le samedi 28 novembre pour faire la collecte dans les supermarchés millavois pendant deux heures de notre temps, qui rendent possible cette collecte qui est au combien importante dans ces moments. J'en appelle à votre bonne volonté. J'ai juste fait un appel aux élus de la majorité et puis également au-delà à l'équipe de campagne et j'ai déjà vingt-quatre volontaires en quelques heures. Je ne doute pas qu'avec toutes ces bonnes volontés, on arrive à maintenir cette collecte alimentaire.

La crise, nous allons évidemment en reparler à plusieurs reprises au travers de nos délibérations. Notre volonté, c'est d'accompagner au mieux l'ensemble des acteurs, ce sera notamment le cas ce soir sur les acteurs de l'événementiel ou de la culture. Enfin cette crise et ce nouveau confinement entraînent ou renforcent une crise démocratique et nous sommes tous contraint d'accepter de renoncer à certaines de nos libertés.

Compte-tenu de cette crise nous nous sommes engagés à notre niveau à rapprocher les habitants de nos décisions. Nous nous étions engagés notamment sur l'organisation d'une votation citoyenne pour déterminer et prioriser les investissements du mandat. Cette votation citoyenne nous devons la démarrer cette semaine, évidemment avec le contexte sanitaire on a repoussé cette mise en place, on espère pouvoir la mettre en place en début d'année.

En revanche Budget, Débat d'Orientation Budgétaire auront bien lieu pour :

- Le Débat d'Orientation Budgétaire, en tout début d'année au mois de janvier ;
- Le vote du Budget 2021, au mois de février ;
- Le Plan Pluriannuel d'Investissement, qui découlera de la votation citoyenne sera amendé par la suite.

Voilà ce que je voulais vous dire. Nous vous présenterons les modalités de cette votation citoyenne lors du prochain Conseil du mois de décembre. Voilà ce que je souhaitais vous dire en préambule.

Je vous propose maintenant de continuer en rentrant dans l'ordre du jour, en procédant tout d'abord à l'approbation des comptes-rendus du 23 juillet, du 17 septembre et du 05 octobre que vous avez reçus.

Je ne sais pas si vous avez des questions sur ces comptes-rendus ? Si c'est le cas n'hésitez à prendre la parole, à rallumer ou à faire signe avec la main, si jamais on ne vous entend pas, ou on vous voit pas comme vous êtes sur deux pages, vous pouvez tout à fait vous signaler en rallumant votre micro. *A priori* pas d'intervention. Je vous propose de les mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Je vous laisse le temps de regarder. Très bien. Y a-t-il des abstentions ? Les comptes-rendus sont adoptés. Je vous en remercie. »

**Adoptés à l'unanimité**

**Madame la Maire rapporte la délibération n° 00 :**

**00. "Modalités d'organisation du Conseil municipal à distance"**

« Première délibération, c'est la délibération 00, *une fois n'est pas coutume*, qui précise les modalités d'organisation de ce Conseil municipal à distance. Vous le savez bien sûr le 28 octobre, le Président de la République a décidé un nouveau confinement du 30 octobre au 1<sup>er</sup> décembre minimum.

L'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 a autorisé l'organisation de réunions à distance et lors de la première réunion que nous organisons à distance, le Conseil municipal doit valider les modalités d'identification des participants, d'enregistrement, enfin les modalités de fonctionnement de ce Conseil.

Les modalités de fonctionnement vous sont proposées sur la délibération, je vais vous faire la lecture uniquement des points importants :

- Le Conseil municipal à lieu en visioconférence ou en audioconférence pour les élus qui n'ont pas un accès *Internet* satisfaisant et ça me permet de préciser que si vous avez des difficultés dans la qualité de réception n'hésitez pas à couper votre caméra, il y a moins de pression sur la bande passante et du coup le son est meilleur, c'est quand même ce qu'on va privilégier ;
- Deuxième point, la séance est publique dans la mesure où elle est retransmise sur le *Facebook* de la Ville en *Facebook Live* ;
- Les débats sont, bien entendu, enregistrés et feront l'objet d'un compte-rendu comme d'habitude ;
- Le quorum est ramené au tiers des membres en exercice, aujourd'hui le quorum était atteint dès douze participants, nous avons largement dépassé ce quorum ;
- L'appel sera réalisé par Delphine SULPICE, ça a déjà été le cas ;
- Les débats et organisations des conversations seront également organisés par le biais de main levée et on vous donnera la parole ;
- On interrogera le vote comme je l'ai fait sur les comptes-rendus en vous demandant qui s'abstient, qui vote contre.

Voilà ce que je souhaitais dire sur cette délibération 00. Avez-vous des questions ? Pas de question. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas non plus. Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptés à l'unanimité***

**Madame la Maire rapporte la délibération n° 01 :**

**01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil municipal"**

« Délibération numéro 01 concerne les décisions de la Maire. Je vous propose de ne pas vous en faire lecture, mais de répondre à vos questions si vous en avez. Y a-t-il des demandes d'intervention sur les décisions de la Maire. Je n'en vois pas non plus. Je vous en remercie. »

***Le Conseil Municipal prend acte***

**Arrivée de Madame Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE**

## **Madame la Maire rapporte la délibération n° 02 :**

### **02. "Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes 2020"**

« Nous passons à la délibération numéro 02, qui concerne la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes 2020.

Vous avez tous reçu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes dans son intégralité. Je vous propose de faire lecture uniquement de la synthèse et des recommandations et puis en suite, bien entendu, que nous puissions avoir des échanges sur ce rapport :

- Le premier rappel est important, en effet l'instruction de la Chambre Régionale des Comptes a été conduite avant l'épidémie de Covid 19, avant même le premier confinement, évidemment les fragilités qui ont pu être mises au jour ou mises en avant, ont été encore renforcées par la crise ;
- Le présent contrôle porte sur la période de 2012 à 2019, à nos jours, et le contrôle des comptes et de la gestion a notamment porté sur la stratégie d'attractivité de la Ville et les leviers mis en place pour la mise en œuvre de cette stratégie ;
- Avant l'inscription de Millau dans la démarche nationale *Action Cœur de Ville* et des dispositifs liés, la Commune avait déjà élaboré une stratégie pour répondre à l'enjeu d'attractivité de la Commune. Les réponses à apporter dépendent en partie du partage entre la ville-centre et son établissement public de coopération intercommunale, la Communauté de Communes, par rapport aux compétences. Or la définition restrictive des compétences de la Communauté de Communes en matière culturelle et sportive est à l'origine de charges de centralité élevées pour Millau, qui assure toujours la gestion du Théâtre de la Maison du Peuple, du Musée, de la Médiathèque et du Centre Aquatique. Seul le transfert de ce dernier équipement est prévu à ce jour ;
- La mise en œuvre de la stratégie d'attractivité de la Ville est également conditionnée par sa situation financière. En effet, la situation financière, réalisée avant le début de la crise sanitaire, se caractérise par une dégradation de l'excédent brut de fonctionnement et de la capacité d'autofinancement brute jusqu'en 2018. L'augmentation des taux de fiscalité en 2016 n'a pas permis de restaurer durablement les niveaux de ces deux agrégats fondamentaux, en raison notamment de la progression des charges de personnel en 2017 et de la perte de loyers en 2018 suite à la vente de la Gendarmerie. En 2017 et 2018, ils représentaient respectivement 15 % et 11 % des charges de gestion, ce qui ne permet pas de garantir un niveau suffisant d'autofinancement des investissements. Les données de l'exercice 2019 témoignent des efforts réalisés par la Collectivité mais aussi de la persistance de facteurs de fragilité. Si l'excédent brut de fonctionnement et la CAF brute s'améliorent, la CAF nette reste cependant négative, du fait du remboursement d'un emprunt *in fine* arrivait à échéance et la capacité de désendettement du budget principal demeure élevée ;
- La Commune avait envisagé, pour les années à venir, un niveau d'investissement sensiblement plus élevé que celui des précédentes années, en raison des projets d'aménagements urbains prévus dans le cadre des démarches *Millau 2030*. Ces équipements devraient être essentiellement financés par le recours à l'emprunt. Même avec une baisse significative des dépenses de fonctionnement, la préservation des équilibres financiers ne serait pas assurée. La Chambre recommande à la Commune d'ajuster sa politique d'investissement à ses capacités financières ;
- La gestion interne de la Collectivité peut être améliorée en matière de ressources humaines, de suivi budgétaire et de commande publique. La Chambre constate, néanmoins, que le Conseil municipal a adopté en début d'année 2020 une délibération portant la durée de travail des agents municipaux à la durée légale. S'agissant des contrats de délégation de services publics, la Chambre relève, pour ce qui est des services publics de l'eau et de l'assainissement, que la conclusion des nouveaux contrats en 2018 n'a pas été précédée d'études approfondies sur les modes de gestion envisageables, ni de la réalisation d'une évaluation financière détaillée des investissements à réaliser pour le renouvellement des réseaux. Par ailleurs, s'agissant du stationnement urbain, la rémunération de la Ville au délégataire, qui n'a d'ailleurs pas été annoncée lors de la consultation, représente la moitié de son chiffre d'affaires, ce qui est contraire à la définition d'un contrat de délégation de service public.

Voilà sur la synthèse. Sur les recommandations, c'est beaucoup plus court, rassurez-vous, j'en ai bientôt terminé. D'abord recommandations :

- Non mises en œuvre, évaluer l'efficacité de la taxe sur les logements vacants ;
- Non mises en œuvre également, étudier le transfert des équipements sportifs et culturels dont la fréquentation dépasse le seul territoire communal, là il s'agit, bien entendu, de la mutualisation des services qui est peu développée et ça fait parti des choses qui sont pointées dans le rapport intégral. Sachez que d'ores et déjà la mutualisation est en cours, avec les recrutements de l'administration générale qui vont être déjà en commun sur les deux Collectivités ;
- Mise en œuvre en court pour respecter des dispositions légales relatives à l'usage des véhicules de service et de fonction. Là c'était au moment des réponses la mise en œuvre était en court. Aujourd'hui la mise en œuvre

est complètement aboutie. Les véhicules de fonction sont des véhicules de fonction et les véhicules de service sont des véhicules de service ;

- Non mise en œuvre, retenir, au titre des restes à réaliser, les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31 décembre, alors ça c'est assez technique ;
- Non mise en œuvre également, ne voter les autorisations de programme qu'après avoir défini les caractéristiques financières et techniques des projets. Là dans le détail, bien entendu, on peut lire que par exemple :
  - Pour le Pôle Petite Enfance, l'autorisation de programme est passée de deux virgule neuf millions à six virgule deux millions, on plus que doublé ;
  - Sur les quais et la RD 809, nous sommes passé de trois millions au départ à six millions virgule quinze à la fin du programme, on voit de quoi il s'agit ;
- Non mise en œuvre également, présenter le budget par opération d'équipement ;
- Mise en œuvre, respecter la durée annuelle du temps de travail, ça a été évoqué également dans la synthèse ;
- Enfin non mise en œuvre, ajuster la politique d'investissement aux capacités de financement de la Commune. Oui, c'est ce que nous sommes en train de faire budget, après budget.

Avant d'ouvrir le débat et vous laisser la parole, juste revenir sur quelques points qui ne font pas partis de la synthèse, mais qu'il me semblait intéressant de porter à votre connaissance dans le rapport :

- En page 16, il est question de la stratégie en matière de commerce, qui est qualifiée de tardive, qui pointe également une vacance commerciale élevée avec un problème d'évasion commerciale élevé lui aussi. L'outil Foncière Commerciale, qui avait été envisagée par la municipalité sortante ne semble pas correspondre à une solution pour la Chambre Régionale des Comptes, qui considère qu'avec une Foncière Commerciale qui serait limitée à la commune de Millau ce ne serait pas viable, comme vous pouvez le lire en page 19 ;
- Autre point, forte hausse des prestations de service, plus trois cent soixante-dix mille euros avec la suppression dans le même temps de vingt-huit emplois, là-aussi ça correspond à ce que nous dénonçons quand nous étions dans l'opposition sur les services publics qui sont petit à petit externalisés, ça le démontre ;
- Sur la fiscalité, alors ça c'est un *ratio* sur lequel je reviens malheureusement assez souvent, l'écart avec la moyenne des villes comparables s'est encore accru sur la période 12-19, aujourd'hui on est à plus 40 % pour Millau d'effort fiscal par rapport aux communes comparables et sous le mandat c'est plus soixante-dix euros par habitants que le contribuable millavois a dû payer, ça c'est page 34 du rapport ;
- Également pointé la faible capacité à mobiliser les subventions, évidemment l'exemple des *berges du Tarn* est l'exemple criant, sur un total de six virgule quinze millions d'euros, cent vingt mille euros de subventions perçues, dit le rapport et de façon plus globale sur quarante-trois millions d'investissement, onze millions de subventions, ce qui fait un taux de subventionnement inférieur à 25 %, c'est peu ;
- Dernière chose, moi j'ai été assez surprise d'apprendre que finalement la Ville avait fait réaliser deux scénarios de prospectives financières par un Cabinet d'Analyses Financières sur la période de 2019 à 2025, ça c'est à la page 39, ça sera ma dernière intervention, mais je vous propose de vous en lire la conclusion, deux scénarios :
  - Le premier scénario, qui reste sur des *ratios* de fonctionnement classiques, on va dire, dit : « *Ce scénario conduirait à des résultats fortement dégradés, le niveau d'épargne nette serait constamment négatif et la capacité de désendettement supérieure à douze ans, seuil critique, seuil d'alerte, à compter de 2021* » ;
  - Second scénario dit « alternatif » conduirait à des contraintes très fortes sur le fonctionnement. En particulier, les dépenses de personnel seraient fortement contraintes, avec une croissance des dépenses de personnel étant fixée à 1 % au lieu de 2,5 %, là ça veut clairement dire supprimer des services publics. Néanmoins, l'absence d'arbitrage au sein des dépenses d'investissements conduirait, malgré tout, à des *ratios* financiers proches des seuils d'alerte, notamment une épargne nette négative de 2023 à 2025 et une capacité de désendettement supérieure à douze ans.

J'avoue que j'ai été très surprise de prendre connaissance de ces rapports et qu'il n'y ait pas eu d'inflexion dans votre politique d'investissement précédente. Ce qui m'interroge c'est quels étaient les services publics que vous projetiez de supprimer ?

J'ouvre le débat. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur SAINT-PIERRE, allez-y ? »

#### **Monsieur SAINT-PIERRE**

« Oui. Merci, Madame la Maire. D'abord, je déplore que ce débat se déroule dans ces circonstances, mais bien évidemment, vous n'y êtes pour rien, puisque vous devez communiquer le rapport dans la première assemblée délibérante suivant la réception du rapport, donc je ne vous porte pas grief de la façon dont le débat se déroule, il est, je dirai, certainement moins pertinent que si nous avions eu la possibilité de le faire en face à face.

Bien évidemment et ce soir très honnêtement vu les circonstances je n'ai pas l'esprit à la polémique, mais bien évidemment, Madame la Maire, vous vous doutez que je n'ai pas vraiment la même interprétation et la même lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes tel que vous venez, pas seulement de le dire, mais surtout de le commenter.



Moi, je voudrais revenir sur des éléments que souligne la Chambre Régionale des Comptes et qui me paraissent intéressants et en particulier dans sa première partie, un peu sur le contexte et l'environnement institutionnel et vous l'avez légèrement souligné.

La Chambre Régionale des Comptes émet des remarques qui me semblent pertinentes pour l'avenir :

- Notamment sur l'étroitesse de notre Communauté de Communes et sur le fait qu'elle ne corresponde pas au bassin de vie de Millau. Je crois que pour les années à venir la Chambre met vraiment le doigt sur un vrai sujet qui doit nous interpeller élus locaux et qui bien évidemment va nous permettre de reprendre les contacts et d'essayer de revoir ce qui n'a pas pu être fait au moment la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal que nous avons eu sous le précédent mandat et je dirais, au *grand dam* de Gérard PRETTE, dont vous avez et je vous en remercie salué la mémoire tout à l'heure ;
- Deuxième élément, qui est aussi intimement lié. Ce sont les remarques de la Chambre Régionale des Comptes au sujet du partage des compétences entre la Commune, la Communauté de Communes et la Commune centre. La Chambre le déplore, je l'ai déploré, nous l'avons déploré à plusieurs reprises, mais comme j'ai eu l'occasion de le dire au magistrat instructeur de la Chambre, il y a les intentions et puis il y a aussi le travail qui doit être un travail de *longue haleine*, un travail quotidien pour arriver à convaincre les individus et à convaincre nos partenaires des autres communes à aller dans ce sens de mutualisation. Nous aurons certainement dans le cours du Conseil l'occasion de revenir dessus, il y a des perspectives de mutualisation que nous avons avancées, qui doivent être continuées, en tout cas nous serons forcés de propositions là-dessus ;
- Ensuite vous avez évoqué les huit recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, qui permettent moi de le dire, pour moi sont des recommandations de méthodes, ce ne sont pas des recommandations sur le fond. Lorsque vous dites : « *Non, mises en œuvre* », il faut bien que nos collègues élus municipaux et les personnes qui nous écoutent, lorsqu'on dit : « *Non, mises en œuvre* », c'est non mises en œuvre au moment du constat de la Chambre Régionale des Comptes. Ça ne veut pas dire que les perspectives de mise en œuvre n'y soient pas, ça je trouve que c'est un élément très important à avoir quand on lit le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est que, bien évidemment comme tout rapport, il fait une photo à un instant « *T* » de la situation.

Je voudrais, pour ne pas être trop long, revenir sur des éléments que vous avez brièvement évoqués, peut-être pas forcément dans l'ordre que vous les aviez pris, je pense :

- Au premier élément que vous fait ressortir sur les Finances Publiques, la Chambre Régionale des Comptes ne fait aucun constat différent, que celui que nous avons fait et Daniel DIAZ en particulier, je rends hommage à son travail Conseils municipaux après Conseils municipaux et exercices budgétaires après exercices budgétaires. Les perspectives et l'amélioration de 2019 étaient évoquées et précisées dans le cadre du Compte Administratif 2018 que nous avons présenté avec je vous le rappelle une CAF qui était positive et des perspectives qui étaient meilleures ;
- Sur la partie que vous avez évoquée du Commerce, la Chambre, comme beaucoup d'autres structures, a pris en compte des références et des éléments qui sont antérieurs à 2017. Je rappelle et la Chambre le dit d'ailleurs que le tissu commercial de Millau est un tissu qui correspond à une ville de quarante mille habitants, ça c'est un élément que nous devons avoir en considération quand on évoque la politique commerciale de la Ville parce que cela a des implications et des importances qui ne sont pas négligeables. J'avais demandé et nous avons refait un point sur le nombre, nous avons aujourd'hui identifié clairement deux cent soixante cellules commerciales dans hyper centre piétons de Millau. Ces deux cent soixante cellules commerciales ne représentaient qu'un taux de vacance qui était légèrement supérieur à 8 %, alors que le taux de vacance des collectivités telles que le nôtre était de 12 %. Nous avons un tissu commercial qui est fragile, nous en sommes tous conscients. Nous étions et vous l'avez fait remarquer dans des constats antérieurs à la crise de Covid, bien évidemment mes propos n'intègrent pas la situation actuelle liée à la crise sanitaire du Covid. Nous avons un système commercial, qui est un système commercial qui était riche mais qui était fragile et qu'il nous fallait prendre en compte et accompagner et c'est le but et vous avez évoqué la Foncière Commerciale. Je n'ai pas tout fait la même interprétation que vous dans ce que dit la Chambre sur la Foncière Commerciale. La Chambre dit que s'était un élément ambitieux, plus ambitieux que ce qui avait été mis en œuvre jusqu'à présent. Mais qu'effectivement au moment où nous travaillons avec la Chambre qui est antérieur au moment où nous l'avons passé au Conseil municipal, les modèles économiques devaient être revus. C'est ce qui est dit dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, puisqu'effectivement le modèle que nous examinions à l'instant de la Chambre Régionale des Comptes était un modèle qui n'était pas viable sur la structure qui avait été imaginée, c'est la raison pour laquelle nous avons modifié cette Foncière Commerciale et proposé l'Agence Commerciale Solidaire, que nous avons présentée au Conseil municipal du 04 juin. Lorsqu'on débat du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il faut le replacer dans le temps et le replacer dans la chronologie, parce que sinon on peut faire dire tout ce qu'on veut aux chiffres et aux constatations. ;

- Sur l'augmentation des prestataires, la Chambre le rappelle, sur l'augmentation des charges de fonctionnement, avec deux pôles qu'elle identifie de façon majeure les charges en terme de personnel et la Chambre reconnaît que l'augmentation des charges en terme de personnel sont liées à des augmentations structurelles liées au point d'indice, à la mise en place du RIFSEEP, mais n'étaient pas liées à l'augmentation des effectifs de la Collectivité ;
- Le deuxième élément sur lequel, alors après elle fait des allusions sur les charges de fonctionnement type : les fluides etc. je ne reviendrai pas, ce n'est pas l'élément le plus important. Mais sur les prestations de service, elle met en évidence l'augmentation des prestations de service liées à l'ouverture de la Médiathèque, si mes souvenirs sont bons.

Je ne veux pas être tellement plus long sur cette intervention. Encore une fois, je n'ai pas la même lecture que vous, je pense que la Chambre reconnaît le travail qui a été fait en termes d'attractivité de la part de la Ville. L'attractivité du Territoire. Elle reconnaît que nous avons dès 2016 posé les bases de cette attractivité avec le Schéma de Développement Urbain que nous avons adopté. Que ce Schéma nous l'avons maintenu. Qu'il évoquait à la fois des secteurs tels que l'habitat, tels que les transports, tel que l'économie, tel que les équipements, de façon à avoir une attractivité pour la Ville. Une attractivité, que nous avons ensuite déclinée avec des dispositifs du type de celui que nous avons porté avec la Région de *Bourg Centre* et le dispositif *Action Cœur de Ville* et bien évidemment la Chambre, je crois que pour nous s'était un élément important, reconnaît que ces perceptives d'attractivité de la Ville étaient parfaitement en adéquation avec, en tout cas étaient reprises dans le cadre des ambitions du projet de territoires portés par la Communauté de Communes.

Voilà ce que je voulais dire, il y a bien évidemment, bien d'autres éléments qui ont été évoqués sur les recommandations, encore une fois sur les huit recommandations pour moi ce sont des recommandations de méthode. Vous parliez des autorisations de programme tout à l'heure, là aussi c'est un débat approfondit que j'ai eu avec le magistrat instructeur de la Chambre au sujet des autorisations de programme. Il y a effectivement, nous en avons convenu si vous regardez mes réponses, vous constatez que je vais dans le sens de la Chambre Régionale des Comptes. La problématique des autorisations de programme est, à mon sens, liée à un élément qui fait que lorsque nous avons travaillé sur les projets d'attractivité, ensuite sur les dispositifs de types *Action cœur de Ville*, on nous demande très rapidement de faire des proposition de projets à réaliser et de proposer des plans de financement.

Ces plans de financement lorsqu'on nous les demande, cela arrive bien souvent à un moment donné où nous n'avons pas la maîtrise totale de la réflexion et des études, qui sont parfois en court. Ce qui nous avait semblé intéressant à travers ces autorisations de programme c'est, à un moment donné, de figer dans le temps l'ambition d'un projet et de mettre des crédits sur ce projet. Une autorisation de programme c'est fait pour évoluer, là où vous n'êtes pas tout à fait dans la réalité, dans la vérité c'est lorsque vous réduisez l'autorisation de programme de l'aménagement des berges, qui je le rappelle concerne l'opération depuis le pont de *Cureplat* jusqu'au pont *Lerouge*, qui là effectivement sur la totalité fait six millions d'euros, vous la réduisez au cent vingt mille euros qui n'ont été affectés que le quai *Sully Chaliès*.

Voilà, ce que je voulais vous dire et encore une fois en regrettant que nous ne puissions pas avoir ce débat de vive-voix, à travers la technique c'est un peu moins personnel et un peu plus difficile. »

#### **Madame la Maire**

« C'est en effet un drôle de débat, j'espère que nous pourrons avoir le Débat d'Orientation Budgétaire en présentiel, parce que sinon ça va être difficile. Merci, Monsieur SAINT-PIERRE. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Michel DURAND ?

#### **Monsieur DURAND**

« Bien évidemment, je rejoins Christophe SAINT-PIERRE, sur le fait que le débat n'est pas très agréable à avoir, mais là par contre c'est le seul point où je le rejoins, vous vous en doutez bien. Il y a *le verre à moitié vide et le verre à moitié plein*. Moi, cette synthèse de la Chambre Régionale des Comptes, je la vois comme un hommage à l'ancienne opposition municipale à laquelle j'appartenais car vraiment on s'était placé en lanceurs d'alerte. Toutes les alertes, ou quasiment toutes les alertes que nous avons lancées, qui à l'époque étaient bien souvent *balayées d'un revers de main*, on les retrouve là. Moi je ne vais pas rentrer dans la technique parce qu'on perdrait tout le monde et ça ne serait pas intéressant pour le public, mais j'invite par contre tout ce public à prendre connaissance de ce rapport, ne serait-ce que de la synthèse. Je pense que tout est dit et que chacun se fera une idée. J'ai bien la mienne et je pense que je ne serai pas le seul à l'avoir. Merci. »

#### **Madame la Maire**

« J'en profite pour préciser que nous allons mettre le Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le site *Internet* de la Ville de façon à ce que *tout un chacun* puisse le consulter.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Très bien. Là il n'y a pas à le voter, c'était juste vous en donner connaissance. »



**Madame la Maire rapporte la délibération n° 03 :**

**03. "Appel à la solidarité aux communes et intercommunalités de France suite à la tempête « Alex »"**

« Je vous propose de passer à la délibération numéro 3 avec là-aussi des questions de solidarité. Appel à la solidarité aux communes et intercommunalités de France suite à la tempête *Alex*. C'est l'Association des maires du 06, des Alpes-Maritimes qui nous en fait la demande.

En effet, le 02 octobre 2020, la tempête *Alex* a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices. Il y a eu énormément de dégâts sur les infrastructures, sur les maisons et l'habitat des particuliers, des stations d'épurations, casernes de pompiers, enfin vous pouvez le lire et vous avez évidemment pu le suivre ce fameux week-end du 02 octobre.

Notre volonté a été de pouvoir les accompagner, cela avait été le cas quand Millau avait été touchée gravement par la crue, d'autres communes avaient témoigné leur solidarité envers les millavois, c'est à notre tour d'être solidaire envers ces communes dans la difficulté.

Nous vous proposons d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association des maires du 06 de mille euros, qui sera attribuée aux communes sinistrées des Alpes-Maritimes suite à la tempête *Alex*.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette délibération ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous en remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire rapporte la délibération n° 04 :**

**04. "Commission d'Appel d'Offres : désignation du représentant de Madame la Maire"**

« Commission d'Appel d'Offres : désignation du représentant de Madame la Maire. Là c'est très formel, nous avons désigné Martine BACHELET lors d'un Conseil municipal pour me représenter au sein de la Commission d'Appel d'Offres, en fait ce n'est par une délibération, mais par un arrêté qu'il fallait la désigner. Nous revenons sur cette délibération. Évidemment je la désignerai par arrêté, il convient de supprimer la désignation de Madame Martine BACHELET comme représentante de Madame la Maire au sein de la CAO de Millau.

J'imagine que cette délibération n'ouvre pas beaucoup de débats. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie. Elle est adoptée. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Madame la Maire rapporte la délibération n° 05 :**

#### **05. "Centre de Gestion de l'Aveyron (CDG12) : désignation des membres au sein du Conseil d'administration"**

« Une désignation cette fois-ci pour le Centre de Gestion de l'Aveyron, désignation des membres au sein du Conseil d'administration. Vous le savez probablement, la collectivité millavoise à son propre CAP et son propre centre de gestion pour ses agents, néanmoins nous devons siéger au Centre de Gestion de l'Aveyron.

Je propose en ce sens la candidature de Madame BACHELET et de Madame MANANET en tant que titulaires et tant que suppléants de Monsieur ARTAL et de Madame PANIS, qui sont tous les quatre membres la Commission Ressources Humaines.

Madame SULPICE me précise que d'abord nous devons faire valider le mode de scrutin, là sous ce format de réunion en visioconférence de toute façon nous ne pouvons avoir qu'un vote à main levée, on ne peut évidemment pas avoir de vote à bulletin secret, donc ou vous acceptez le vote à main levée et nous pouvons désigner nos collègues pour nous représenter au sein du CDG 12, ou sinon nous serons obligé de reporter cette délibération à un Conseil en présentiel ultérieur.

Je vous interroge d'abord sur le mode de scrutin. Y a-t-il des voix contre le mode scrutin à main levée ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Il n'y en pas non plus. Je vous remercie.»

***Adoptée à l'unanimité***

### **Madame la Maire**

« Je mets maintenant la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Deux pour Madame SUDRES-BALTRONS, deux Monsieur ASSIER, une Monsieur SAINT PIERRE, une Monsieur NAYRAC, Madame ORCEL vote la délibération. Elle est adoptée. »

***Adoptée par 29 voix pour  
6 abstentions***

*(Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Bérénice LACAN)*

### **Madame la Maire rapporte la délibération n° 05 bis :**

#### **05 bis. "Défense des intérêts de la ville de Millau dans l'instance n°20004411 devant le tribunal administratif de Toulouse - dossier gymnase du Puits de Calès"**

« Je vous propose maintenant de passer à la délibération numéro 5 bis, qui est un sujet assez complexe, très juridique et qui concerne le gymnase du *Puits de Calès*. La délibération reprend tout l'historique.

Dès 2011, la commune de Millau a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse et mouvement de terrain. Le gymnase du *Puits de Calès* avait subi de nombreux dommages, fissures, affaissement de la dalle.

En 2012, un marché a été lancé et deux entreprises sont intervenues :

- L'entreprise *RFS* ;
- Et *FI Infrastructure*, qui avait été mandatée pour être le maître d'œuvre.

En 2017, il a été constaté un nouvel affaissement.

L'entreprise *RFS* a cessé son activité fin 2012. La responsabilité décennale de la *SARL RFS* a été engagée par le biais de son assurance *AXA* en janvier 2018.

La *SMACL Assurances* n'est pas en mesure de nous accorder ses garanties.

Été 2019, il a été décidé d'engager des investigations, suite à ces investigations qui ont généré des coûts, des travaux.

Les assurances respectives ont refusé de prendre en charge ces investigations.

D'un commun accord, la ville de Millau et l'assurance *ARCO* ont décidé de partager les frais :

- A savoir la Ville a pris en charge la facture de l'entreprise *ARLES* pour un montant de vingt-huit mille euros ;
- *ARCO* la facture *IMS RN* pour un montant de vingt et un mille six cent quatre-vingt-quatre euros.

*IMS RN*, c'est vraiment un sacré sac de nœuds, qui a été repris par *GINGER CEBTP*, devait remettre le rapport à tous les intervenants dans un délai de trois mois suite aux investigations.

Bien entendu, ça aurait été trop simple, ce rapport n'a pas été remis, la Ville, à ce jour, n'a pas été destinataire de ce rapport. Par conséquent, la commune de Millau est désormais dans l'obligation de saisir la justice et ainsi a confié à Maître HILAIRE le soin d'effectuer toutes les démarches amiables ou judiciaires destinées à obtenir l'indemnisation de l'intégralité de ses préjudices.

Cette délibération a pour objet de m'autoriser à pouvoir ester en justice pour faire valoir les droits de la Ville par rapport à ces travaux et à la réparation surtout du gymnase du *Puits de Calès*.

J'espère avoir été à peu près claire, mais c'est vrai que c'est un dossier avec de multiples rebondissements.

Y a-t-il des questions ? Oui. Monsieur ASSIER ? »

**Monsieur ASSIER**

« Oui. Je voudrais juste poser une petite question à Monsieur MAS. Parce que dans la presse, j'ai lu que les travaux étaient à faire de suite. Je pense qu'il devait parler des travaux qu'on a faits en 2019. Le nouvel affaissement a été constaté en 2017, dans la foulée on a engagé la procédure pour faire engager la responsabilité de la société RFS. Tout ça dans le but de ne pas faire payer les travaux à la Commune. Je voudrais savoir pourquoi il a dit que c'était à faire de suite et quand ? »

**Madame la Maire**

« En effet, il y a eu des rebondissements dans cette affaire, Monsieur ASSIER, mais je donne la parole à Jean-Pierre MAS, qui va vous apporter toutes les précisions comme il se doit. »

**Monsieur MAS**

« Je pense que quand on parle de travaux à faire tout de suite, c'était des travaux qui ont été faits cet été à la suite de bulles qui sont apparues sur le parterre du gymnase qu'il a fallu percer, qu'il a fallu arranger, ainsi qu'un trou, un enfoncement qui se trouvait tout à fait à l'extrémité du terrain de handball et qu'il a fallu faire arranger par l'entreprise ARLES. Je ne parlais pas des gros travaux de fond dont il sera question plus tard. Je ne me souviens plus de la teneur de l'article, mais en fait on fait des travaux qu'il fallait simplement pour les handballeurs, les basketteurs et les utilisateurs du gymnase, le badminton aussi, puissent tout simplement l'utiliser puisque nous n'avions pas les moyens de les mettre ailleurs. »

**Monsieur ASSIER**

« D'accord ! Moi, je pensais que c'était parce qu'on avait pris du retard en faisant les travaux en 2019, parce qu'on a suivi la procédure et c'est vrai que comme vous dites c'est une procédure assez longue et malheureusement on s'est rendu compte trop tard qu'on ne pourrait pas faire marcher la décennale, c'est pour cela qu'on a engagé les travaux après. »

**Monsieur MAS**

« Oui, mais ce n'est pas le but de mon intervention, quand je parlais des travaux, pas du tout. »

**Monsieur ASSIER**

« D'accord ! Ok ! »

**Madame la Maire**

« Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie.»

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Je passe la parole à Madame MORA pour la délibération numéro 06, qui concerne les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption »

**Madame MORA rapporte la délibération n° 06 :**

**06. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"**

« L'information sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption, je ne vais vous faire lecture de toutes les demandes, il y a eu soixante-douze acquisitions. La Ville n'a pas exercé son droit de préemption. »

**Madame la Maire**

« Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Non, pas de question. C'est juste prendre acte. On ne vote pas. »

***Le Conseil Municipal prend acte***

**Madame la Maire**

« La délibération suivante concerne la cession d'un ancien chemin rural Lieu-dit *La Coste*, toujours pour Madame MORA. »

**Madame MORA rapporte la délibération n° 07 :**

**07. "Cession d'un ancien chemin rural Lieu-dit La Coste"**

« Monsieur Vincent COLLET avait fait part à la Commune de son souhait de se porter acquéreur d'une partie de chemin rural situé en bordure de sa propriété au quartier de *La Coste* à Millau.

Cette procédure d'aliénation des chemins ruraux étant soumise à enquête publique, Monsieur SAINT-PIERRE, Maire de l'époque avait prescrit une enquête publique préalable à la désaffectation et l'aliénation de ce chemin rural.

Dans son rapport le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à cette opération.

Les propriétaires riverains ont été mis en demeure de se porter acquéreur, c'est la formule consacrée du Code de la Voirie Routière.

Monsieur Vincent COLLET a confirmé à la Commune son intérêt pour acquérir cette emprise désaffectée d'une superficie de trois cent quarante-quatre mètres carrés au prix proposé de mille cinquante-huit euros, comprenant le prix de vente fixé à trois cents euros, auquel se rajoute les honoraires de géomètre d'un montant de sept cent cinquante-huit euros. »

**Madame la Maire**

« Très bien. Merci, Madame MORA. Est-ce que vous avez des questions ? Non, pas de question. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Pas non plus. Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« La délibération numéro 08, toujours Madame MORA pour un déclassement d'un délaissé rue de *Sallèles* »

**Madame MORA rapporte la délibération n° 08 :**

**08. "Déclassement et cession d'un délaissé de voirie Rue de Sallèles"**

« Madame Cathy LEE, représentant la SARL NEVOWEB, a fait part à la Commune de son souhait d'acquérir une bande de terrain, représentant un délaissé de la voirie communale situé au droit de sa propriété. Cette acquisition permettrait à sa société d'agrandir sa parcelle en vue d'y aménager une zone de parking supplémentaire. Cette acquisition permettrait également d'en faire le tour.

L'emprise en question est constituée d'une sur largeur de la voirie communale, non utilisée et non entretenue.

Le géomètre expert a délimité la propriété communale et procédé à la création d'une nouvelle parcelle de cent soixante-deux mètres carrés.

En conséquence, un accord est intervenu pour céder à la SARL NEVOWEB cette nouvelle parcelle de cent soixante-deux mètres carrés, en cours de numérotation, au prix total de deux mille quatre-cent quarante et un euros, incluant le prix de l'intervention du géomètre qui était de six cent quatre-vingt-quatre euros.

Cette délibération avait déjà été adoptée en Conseil municipal du 23 juillet 2020, autorisant cette vente.

Toutefois, Maître Christian REYNES, notaire, a fait savoir par courrier que cette parcelle serait acquise par la SCI CHERRY, dont la gérante est Madame LEE, il convient de prendre du fait une nouvelle délibération précisant la nouvelle identité de l'acquéreur. »

**Madame la Maire**

« Merci, Madame MORA. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas non plus. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« La délibération numéro 09, toujours Madame MORA : acquisition parcelle - impasse de *la Patte d'Oie*

**Madame MORA rapporte la délibération n° 09 :**

**09. "Acquisition parcelle Section CN n° 202 - impasse de la Patte d'Oie"**

« Madame Danielle BOUSQUET, propriétaire de la parcelle en question, a interpellé la Commune sur l'état de l'impasse de *la Patte d'Oie*. Cette impasse, qui surplombe sa propriété, est sur le point de s'écrouler.

L'impasse de la *Patte d'Oie* étant classée dans la voirie communale, il incombe à la Ville d'en assurer son entretien. En conséquence, il s'est avéré indispensable de construire un mur de soutènement de cette voie. Ce mur de soutènement ne peut être construit que sur la propriété de Madame BOUSQUET.

Il est donc nécessaire d'acquérir à Madame Bousquet une emprise d'environ soixante mètres carrés.

Un accord est intervenu avec Madame BOUSQUET sur un prix de vente de mille cinq cent vingt-cinq euros.

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Conseil municipal à acquérir cette parcelle aux conditions ci-dessus. »

**Madame la Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Deux délibérations sur des servitudes de passage pour les réseaux ENEDIS, toujours Madame MORA. »

**Madame MORA rapporte la délibération n° 10 :**

**10. "Convention de servitude de passage de réseaux ENEDIS – (Rue de la Prise d'Eau – parcelles AC n° 320, 318, 669)"**

« Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, le CeTerc a été mandaté par *ENEDIS* pour procéder à la réalisation d'une ligne basse tension en souterrain.

En conséquence, il est proposé de consentir à *ENEDIS* les servitudes suivantes :

- Réaliser une ligne basse tension en souterrain depuis le poste de transformation P146 existant jusqu'aux nouveaux coffrets, en traversant les parcelles n° 320 et 318. Le nouveau coffret sera placé au bord de la parcelle n° 609, dans la haie. La nouvelle armoire sera placée au bord de la parcelle n° 669, à côté du nouveau coffret 146-03-10.
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité. »

**Madame la Maire**

« Merci, Corine. Avez-vous des questions ? Pas de question. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***



**Madame la Maire**

« La 11 »

**Madame MORA rapporte la délibération n° 11 :**

**11. "Convention de servitude de passage de réseaux ENEDIS – (Rue du Général Cossé – parcelle AP n° 625)"**

« Une dernière délibération, qui concerne aussi le passage des réseaux *ENEDIS*. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, le CeTerc a été mandaté par *ENEDIS* pour procéder à la modification de branchements existants, en vue d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation d'un réseau électrique de distribution publique existant.

En conséquence, il est proposé de consentir à *ENEDIS* les servitudes suivantes :

- Remplacer un coffret existant par un nouveau coffret, au bord de la parcelle cadastrée Section AP n° 625, propriété communale. Les branchements de cette parcelle communale seront repris en souterrain depuis ce dernier coffret jusqu'aux nouveaux coffrets comme indiqué sur le plan joint. Le nouveau coffret 01-10A sera encastré dans le mur de la parcelle AP n° 625, le grillage sera à découper. Les nouveaux coffrets seront encastrés dans le grillage à découper de la parcelle AP n° 625. *ENEDIS* procèdera à la remise en état de la clôture, après avoir pris contact avec le service Bâtiments de la Commune qui lui précisera toutes les prescriptions à suivre. »

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup. Avez-vous des questions sur cette dernière délibération de Madame MORA et d'Urbanisme ? Non. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Madame BACHELET pour la délibération numéro 12, qui concerne le budget principal de la Commune et la DM 2. »

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 12 :**

**12. "Budget principal de la commune : décision budgétaire modificative n° 2"**

« La décision modificative numéro 2 réajuste des crédits en section de fonctionnement et d'investissement suite à des notifications que nous avons reçues notamment :

- Les produits les amendes de police ;
- Le Fonds de Péréquation Inter Communal ;
- La dotation de solidarité communautaire ;
- Les effets de la Covid-19 sur les manifestations ;
- La mise en place de la gratuité du Musée ;
- Et d'autres mouvements rendus nécessaires dans les équilibres.

Les principales inscriptions en dépenses de fonctionnement, nous avons :

- Un complément de crédits pour charges locatives de onze mille euros ;
- Des crédits complémentaires pour honoraires de quatorze mille euros ;
- Des crédits complémentaires pour recrutements d'apprentis vingt et un mille euros, puisque nous avons huit apprentis, je crois, depuis le mois de septembre de recrutés ;
- Crédits complémentaires pour personnels du musée suite à des recrutements, dix-huit mille euros ;
- Crédits complémentaires pour le personnel saisonnier, vingt et un mille euros, nous avons recruté vingt-cinq jeunes de plus ;
- L'ajustement du Fonds de Péréquation moins vingt-huit mille sept cent treize euros ;
- Des crédits pour hébergement de locataires suite à incendie *rue de La Capelle*, onze mille treize euros, on sera remboursé par l'assurance ;
- Ensuite il y a une délibération concernant des cartes cadeaux pour le personnel exposé au Covid 19, quinze mille six cents euros.

Au niveau des recettes :

- On baisse les recettes du musée d'au moins vingt-deux mille euros ;
- Il y a l'ajustement fonds de péréquation de mille sept cent quarante-cinq euros ;
- La dotation de solidarité communautaire, qui a été votée le 26 février 2020 par la Communauté de Communes, on n'a pas eu connaissance de cette diminution lors du vote du budget en juillet 2020, donc on diminue de quatre-vingt-dix mille trois cent quatre par rapport à la prévision qui a été faite ;

- La subvention concernant le projet ARS, que nous avons tous les ans, à peu près du même montant de quinze mille six cents euros.

Au niveau des dépenses d'investissement :

- Nous avons une demande sur la subvention rénovation de façades de quinze mille euros ;
- Du matériel pour le stade d'eaux vives, seize mille euros ;
- Acquisition d'un mini bus pour les associations, dix-sept mille euros ;
- Acquisition de vélos électriques pour le personnel communal. Nous allons revoir le parc automobile et remplacer probablement des véhicules pour les déplacements en *intra*, donc dans la ville, par des vélos électriques, vingt-cinq mille euros ;
- Raccordements des réseaux en zone urbaine, soixante mille euros ;
- On a un fonds de concours à verser au *SIEDA* pour la dissimulation réseaux rue *Antoine Guy*, dix mille zéro trente-quatre euros.

Les recettes :

- Nous avons une bonne surprise avec le produit des amendes de police, puisque nous avons prévu cent mille euros et nous avons eu deux cent quarante mille huit cent vingt-quatre euros, ce sont des amendes d'ordre pénales, ce n'est pas du tout du FPS, c'est-à-dire des infractions sur les places bleues ou des excès de vitesse. J'ai demandé à la Préfecture le détail, ils ne sont plus en mesure de nous le donner, mais ce n'est que du pénal ;
- Ensuite on a le produit des différentes cessions qu'on a vu au court des différentes délibérations que nous avons cumulées, ça fait soixante-six mille euros.

Voilà pour la décision modificative numéro 2 de la Ville. »

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup, Madame BACHELET. Avez-vous des questions ? Oui, Madame SUDRES-BALTRONS, une question et Monsieur SAINT-PIERRE, je crois. Madame SUDRES-BALTRONS allez-y à vous la parole. »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Alors, une remarque et une question, si vous le permettez.

Il me semblait que seule la gratuité du musée avait été actée et pas *La Graufesenque*, ni *Le Beffroi*. »

**Madame BACHELET**

« Oui, c'est ça. En fait, la délibération a été faite, mais c'est le musée, effectivement. »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Ok ! Ensuite, je suis désolée, Monsieur DURAND, parce que je n'ai pas posé la question lors de la commission RH, mais juste de revenir si c'est possible, Monsieur DURAND ou Madame BACHELET, sur les cartes cadeaux en direction du personnel. Est-ce qu'elles sont aussi destinées au personnel du CCAS, qui a été au contact des personnes pendant le Covid ? On parle Mairie, mais on n'a pas parlé CCAS ? »

**Madame la Maire**

« Madame SUDRES-BALTRONS, en fait, on va retrouver la délibération dédiée un peu plus tard dans le Conseil, c'est Michel DURAND qui la présentera. Je vous propose de vous apporter toutes les réponses à votre question à ce moment-là. »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Ok ! Très bien. »

**Madame la Maire**

« Je crois que Monsieur SAINT-PIERRE voulait prendre la parole. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Oui, Madame la Maire, c'est juste pour avoir une précision sur l'acquisition des vélos électriques. Est-ce que cela correspond à ce que nous avons imaginé sur l'acquisition des vélos présentée par *In'VD*. »

**Madame la Maire**

« Non, pas du tout. En fait, ce que vous dites avoir imaginé, il n'y a pas de trace budgétaire. Là, c'est plutôt, en fait sur des reliquats de budget qu'on a pris la décision dans cette délibération modificative de les attribuer pour renforcer les mobilités douces. On parle de vélos électriques, mais ça pourra être aussi des vélos sans assistance électrique en fonction aussi des demandes des différents agents, mais ça sera du vélo classique, parce que malheureusement le second véhicule qui devait nous être présenté par *In'VD* n'a pas pu l'être. Mais à ce stade, le premier n'était quand même pas très facile d'accès, donc on reste sur du vélo traditionnel pour le moment. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Donc, il va y avoir une consultation dans ce sens, »

**Madame la Maire**

« Consultation auprès des agents, oui là on est sur les agents de la Collectivité. Elle a déjà eu lieu d'ailleurs. Mais va-y Martine. »

**Madame BACHELET**

« Oui, la consultation est déjà en court, c'est Yannick DOULS qui l'a provoquée auprès des différents services. On a déjà le retour. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Donc, il y aura des prestataires, avec des consultations de prestataires. C'est ça ? »

**Madame la Maire**

« Oui, bien sûr ! Sachant qu'actuellement, j'ai l'impression que les vendeurs de vélos n'ont plus de vélo à vendre, on risque peut-être d'être obligé de décaler un peu notre ambition à ce qu'ils puissent réapprovisionner leur stock. Mais, oui évidemment et puis on fera tout pour que ce soit localement.

Y a-t-il d'autres questions sur cette décision modificative numéro 2 ? Non. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Il n'y en a pas. Des abstentions ? Elle est approuvée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Délibération numéro 13 : Budget annexe de l'eau : décision budgétaire modificative numéro 1, toujours Madame BACHELET. »

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 13 :**

**13. "Budget annexe de l'eau : décision budgétaire modificative n°1"**

« C'est une délibération qui change simplement une dépense de chapitre. Un audit de vulnérabilité des ouvrages concernant les actes de malveillance auprès de VEOLIA a été lancé, cet audit a été en fait budgété sur le chapitre 23, le Trésor Public nous a fait une observation, il souhaite que ce soit sur le chapitre 20. C'est simplement un changement d'inscription budgétaire. »

**Madame la Maire**

« Avez-vous des questions sur cette décision modificative ? Non. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Une abstention Monsieur SAINT PIERRE, deux Monsieur ASSIER, trois, quatre Madame SUDRES-BALTRONS, une Madame ORCEL, un Monsieur NAYRAC. Est-ce que c'est bon pour vous. Très bien. Ok ! »

***Adoptée par 28 voix pour  
7 abstentions***

*(Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Bérénice LACAN, Karine ORCEL)*

**Madame la Maire**

« Budget annexe du stationnement : décision budgétaire modificative numéro 1, toujours Madame BACHELET. »

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 14 :**

**14. "Budget annexe du stationnement : décision budgétaire modificative n° 1"**

« Des commandes concernant des modifications sur les horodateurs ont été commandées en début d'année 2020 pour l'extension des moyens de paiement pour tous types de cartes bancaires sur les horodateurs. Nous allons régler une somme de trente et un mille euros au titre d'avenants sur les marchés déjà passés. Nous inscrivons cette somme de trente et un mille euros et nous prélevons sur le reversement de la Ville, on devait reverser trente-cinq mille euros, du coup on ne reversera que quatre mille euros à la Ville. Comme les documents et les avenants étaient signés, on n'a pas pu faire autrement que de les valider et de mettre des crédits supplémentaires.

Là les horodateurs, on peut payer avec toutes les cartes bancaires, il y a aussi une modification pour la lecture des FPS. On a des horodateurs *au top*. »

**Madame la Maire**

« Mais qui ne fonctionnent pas beaucoup. »

**Madame BACHELET**

« Je pense que le compte administratif du stationnement, bon il y a le contexte aussi, ça on n'y peut rien, mais il sera certainement déficitaire, parce que les charges, on les a, bien évidemment avec tous les contrats en court, mais bon les recettes, on sait très bien quand même que c'est une année assez particulière. »

**Madame la Maire**

« Oui, parce que là évidemment, on a remis en place la gratuité des parkings. »

**Madame BACHELET**

« Oui, mais les contrats, il faut les payer. »

**Madame la Maire**

« Avez-vous des questions sur cette DM ? Non. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Madame ORCEL, Monsieur SAINT PIERRE, Monsieur NAYRAC, Madame SUDRES-BALTRONS deux et deux pour Monsieur ASSIER. Très bien. »

**Adoptée par 28 voix pour**

**7 abstentions**

(Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE, Christelle SUDRES-BALTRONS, Bérénice LACAN, Karine ORCEL)

**Madame la Maire**

« La délibération numéro 15, une bonne nouvelle qui va nous être annoncée et expliquée par Madame BACHELET. »

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 15 :**

**15. "Baisse de la surtaxe communale eau"**

« La baisse de la surtaxe communale de l'eau. Dans la convention de délégation de service public concernant l'eau, il était prévu des travaux pour le doublement du réservoir des *Carrières* qui représentait un budget de quatre cent quarante-trois mille euros et qui devait faire l'objet d'une facturation complémentaire de dix centimes d'euros du mètre cube à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2020. Compte-tenu que la surtaxe communale de l'eau actuellement provoque des excédents sur le budget de l'eau et que la Collectivité qui se retrouve avec des crédits d'investissement qu'elle n'utilise pas. Il a été décidé de diminuer, alors pas de dix centimes d'euros la surtaxe, mais de huit centimes, parce qu'on s'est aperçu que les consommations des usagers baissaient *au fur et à mesure*, on a pris, on peut dire, un petit peu d'avance sur la diminution de la surtaxe, ça représente à peu près onze euros, ça fait 20 % de l'abonnement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. »

**Madame la Maire**

« Merci, Madame BACHELET. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Allez-y, Monsieur NAYRAC ? »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui. D'abord, je suis assez surpris, Madame BACHELET, agréablement surpris, on votera pour cette délibération-là. Mais, je ferais quand même quelques remarques :

- La première remarque, c'est que lorsque vous étiez au service Finances, on avait parlé de cette diminution, nous aussi, de cette taxe communale et vous aviez dit : « *Oh, que non ! ça nous empêcherait de faire des travaux importants.* » Je vous rappelle que cette décision peut être dangereuse parce que rappelez-vous

dernièrement lorsqu'on a eu une énorme fuite à la *Mère de Dieu*, ce que ça a coûté sur les finances des services de l'eau ;

- Alors, attention, je mets une petite réserve c'est que demain si on a une catastrophe sur un réseau quand même vieux, puisqu'on retrouve d'anciens tuyaux de 1946, il n'est pas exclu que demain on ait des travaux très, très importants sur ce réseau. Où trouverez-vous l'argent pour réparer ces tuyaux et ces réseaux, je me pose la question. Mais je suis assez surpris parce que je vous connaissais plus sous la forme de *fourmis* que de *cigale*. Là pour des raisons, peut-être électoralistes, peut-être, je ne sais pas, vous prenez cette décision-là. Mais, bravo, Madame BACHELET, on ne peut qu'être satisfait d'une telle décision. »

**Madame BACHELET**

« Alors, Monsieur NAYRAC, actuellement le service de l'eau a engrangé à peu près un million de crédits, on a neuf cent quatre-vingt mille euros... »

**Monsieur NAYRAC**

« Sept cents mille... »

**Madame BACHELET**

« ...avec les reports, ça fait neuf cent quatre-vingt mille. On aurait pu effectivement payer le réservoir, on aurait pu le financer comme ça on ne l'aurait pas mis dans la DSP. Quand on fait des travaux, les amortissements sont sur quarante ans et la dette du service de l'eau s'éteint en 2028. Il y a très, très peu maintenant d'annuité d'emprunt sur le service de l'eau, c'est pour ça qu'on le propose. On ne peut pas redescendre des crédits qui sont en investissement en fonctionnement... »

**Monsieur NAYRAC**

« Ça c'est sûr. Mais, la fuite à la *Mère de Dieu*, ce n'était pas de l'investissement, c'était du fonctionnement et c'était une réparation importante. Si demain, vous avez une telle réparation, comment vous ferez ? »

**Madame BACHELET**

« La *Mère de Dieu*, je pense qu'on l'a prise sur l'investissement, on ne l'a pas prise sur le fonctionnement. »

**Madame la Maire**

« Oui. Sinon, on n'aurait pas pu. »

**Monsieur NAYRAC**

« Je ne crois pas. »

**Madame BACHELET**

« Écoutez, je vous dis pour l'instant, moi j'ai demandé aux services de faire un point sur les travaux. Je crois que cette année, ils vont faire cent cinquante mille euros. »

**Madame la Maire**

« On ne peut pas prévoir, Madame BACHELET, une fuite comme la *Mère de Dieu*, ça ne se prévoit pas, ça se répare immédiatement, mais ça ne se prévoit pas, ça serait trop beau. »

**Madame BACHELET**

« Oui. On a quand même des crédits pour faire face pour l'instant. »

**Monsieur NAYRAC**

« Je vous le souhaite. On est d'accord. On votera pour cette délibération-là ; »

**Madame BACHELET**

« C'est très bien. Merci. »

**Madame la Maire**

« C'est parfait. Une belle unanimité. Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? Non. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est approuvée à unanimité. Merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***



**Madame la Maire**

« Toujours Madame BACHELET pour la délibération 16, il s'agit de logements : Acquisition - amélioration de quatre logements au 8, rue *Saint Antoine* à Millau. »

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 16 :**

**16. "Acquisition - amélioration de 4 logements situés 8 rue Saint Antoine 12100 Millau : convention de garantie de prêt CDC entre la commune de Millau et l'UES Habiter 12"**

« C'est une délibération qui est passée lors du Conseil du 17 septembre, la CDC nous a demandé de revoir, de retirer et de reformuler parce qu'il manquait un tableau, il faut dire que la Caisse des Dépôts, dès qu'il y a une virgule qui manque, il faut refaire la délibération.

Vous l'avez déjà vu cette délibération le 17 septembre, on la retire et on repasse le tableau, il manquait le PAM, ce tableau là.

Autrement, c'est une garantie qui est à 100 %, pour l'instant il n'y a pas de partage avec la Communauté de Communes, ni le Département. »

**Madame la Maire**

« Merci, Madame BACHELET. Avez-vous des questions ? Pas de question visiblement. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Délibération numéro 17. Également garantie d'emprunt pour... »

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 17 :**

**17. "Garantie de la commune de Millau d'un Prêt « Haut de Bilan Bonifié » (PHBB) Tranche 4 entre l'Union d'Economie Sociale-Habiter 12 et la CDC. Réhabilitation de 6 logements 41, avenue Gambetta et 8, rue Saint Antoine Millau"**

« C'est un prêt Haut de Bilan Bonifié toujours pareil de la Caisse des Dépôts pour six logements au 41, avenue *Gambetta* et 8, rue *Saint Antoine*. Le prêt est de trois cent soixante mille euros, nous le garantissons à 100 % pour ces travaux. Rien de plus à dire. »

**Madame la Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Pas de question sur cette délibération. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Délibération numéro 18 : rétablissement de la cohérence entre Compte Administratif et Compte de Gestion par comptabilisation d'opérations d'ordre non budgétaires. En fait, ce sont des écritures. »

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 18 :**

**18. "Rétablissement de la cohérence entre Compte Administratif et Compte de Gestion par comptabilisation d'opérations d'ordre non budgétaires"**

« Ce sont des écritures. La Chambre Régionale des Comptes a aussi contrôlé dans le cadre de notre contrôle, le comptable public. Lorsque en 2013 nous avons renégocié les emprunts toxiques, il y avait surtout des emprunts Suisse, il y avait aussi d'autres emprunts toxiques. Le Trésor Public n'a pas passé les écritures concernant les pertes de changes, on nous demande de prendre une délibération pour que le Trésor Public passe ces opérations, mais ça n'a aucun impact sur les comptes de la Ville. C'est juste le Trésor Public. C'est un débit sur le compte 1068 de cent quarante-neuf mille sept cent trente neuf euros dix et un crédit au compte 1641 du même montant. Il faut dire que ces emprunts étaient vraiment toxiques, on s'en est débarrassé au bon moment. »

**Madame la Maire**

« Très bien. Avez-vous des questions ? Non, je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Délibération numéro 19 : Subventions exceptionnelles liées aux conséquences de la pandémie de la Covid-19 sur certains événements et manifestations, toujours pour Martine BACHELET. »

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 19 :**

**19. "Subventions exceptionnelles liées aux conséquences de la pandémie de la Covid-19 sur certains événements et manifestations"**

« Vous savez que les manifestations ont été annulées suite au Covid. Les associations de certaines grosses manifestations avaient déjà lancé les préparations, ils nous ont sollicités pour avoir une aide parce qu'évidemment les pertes sont importantes. La Collectivité a décidé de verser les subventions qui étaient prévues au budget dans la mesure où ces associations nous apporteront des comptes-rendus financiers et aussi la justification de toutes les dépenses qui ont été faites dans le cadre des manifestations de 2020.

Vous avez la liste à l'appui :

- Le FIPEM, pour dix-neuf mille cinq cents euros ;
- Les *Natural Games*, pour vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt euros ;
- Le *Festival des Templiers*, pour trente mille euros ;
- Le *Rallye des Cardabelles*, pour onze mille euros ;
- Le *Tournoi de RUGBY Open Roquefort*, pour quatre mille quatre cents euros ;
- *Raid VTT - La Caussegarde*, pour deux mille huit cents euros.

Actuellement le service Sports récupère tous les documents, bien évidemment les subventions seront versées en totalité, dès lors qu'on nous aura produit les justificatifs.

La Communauté de Communes a fait la même chose. »

**Madame la Maire**

« Merci, Martine. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération qui est importante pour qu'il y ait une édition 21 à l'ensemble de ces événements ? Non, pas de question. Si Thierry PEREZ-LAFONT ? »

**Monsieur PEREZ-LAFONT**

« Je souhaite ne pas prendre part au vote s'il vous plaît. Merci de le noter. »

**Madame la Maire**

« Très bien. Merci, Thierry. Nadine TUFFERY j'imagine peut-être la même chose. »

**Madame TUFFERY**

« Oui, pour le *Rallye des Cardabelles*, je ne souhaite pas non plus prendre part au vote. »

**Madame la Maire**

« Entendu. Monsieur SAINT-PIERRE voulait aussi s'exprimer. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Oui, très simplement pour dire que bien évidemment, nous voterons cette délibération. Nous souhaitons tous nos encouragements aux associations et à tous les organisateurs de grandes manifestations pour être *de tout cœur avec eux* en espérant qu'il puisse y avoir une saison 2021 à la hauteur des événements millavois que nous connaissons. Vraiment leur souhaiter bonne courage, on pense très fort à eux. »

**Madame la Maire**

« Merci, Monsieur SAINT-PIERRE. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité avec Nadine TUFFERY et Thierry PEREZ-LAFONT qui n'ont pas pris part au vote. »

***Adoptée à 33 voix pour***

*(Nadine TUFFERY et Thierry PEREZ-LAFONT ne prennent pas part au vote)*

**Madame la Maire**

« Délibération numéro 20 : ne vous sera pas présentée ce soir, elle concernait le nouveau plan de financement prévisionnel de la passerelle submersible et permanente au-dessus du Tarn. On ne remet pas du tout en question le projet de passerelle, au contraire on va pouvoir le porter dans des délais beaucoup plus courts que ce que nous espérons grâce au Plan de Relance de l'État et à l'accord que nous avons eu du Préfet de Région de nous attribuer une aide financière de six cents mille euros sur ce projet, qui rend possible le projet. En revanche, la maîtrise d'ouvrage ne sera pas portée par la ville de Millau, elle sera portée par la Communauté de Communes, nous passerons une délibération en ce sens lors du Conseil du 18. Je vous propose de retirer cette délibération de l'ordre du jour de ce soir. »

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 20 : RETIREE**

**20. "Passerelle submersible permanente sur le Tarn - Plan de financement prévisionnel n° 2"**

**Madame la Maire**

« Et de passer directement à la délibération numéro 21 : Groupement de Commandes Ville - C.C.A.S, Martine BACHELET. »

**Madame BACHELET rapporte la délibération n° 21 :**

**21. "Groupement de Commandes : convention constitutive pour la passation d'un accord cadre de "Fourniture de produits et matériels d'entretien" entre la ville de Millau et le Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.) de Millau"**

« C'est un groupement de commande pour la passation d'un accord cadre pour la fourniture de produit et de matériels d'entretien entre la Ville et le CCAS. Le groupement de commandes permettra d'optimiser les coûts, faciliter l'exécution des marchés.

Ce n'est pas la première fois qu'on passe un groupement de commandes avec le CCAS et on va en passer de plus en plus, notamment avec la Communauté de Communes pour tout ce qui est achats et prestations. Ça permet d'avoir des prix au mieux. »

**Madame la Maire**

« Et de collaborer aussi avec le CCAS. J'en profite d'ailleurs pour vous dire qu'on vous avait annoncé des comptes-rendus du travail du CCAS pour le rendre plus visible de la part des élus municipaux, que nous sommes. On n'a pas encore commencé parce que là il y avait déjà un gros ordre du jour ce soir, mais on commencera dès le Conseil du 10 décembre.

Sur cette délibération, est-ce que vous avez des questions ? Non. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. Merci, Madame BACHELET. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« On passe à Michel DURAND avec le tableau des effectifs. »

**Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 22 :**

**22. "Tableau des effectifs : modification"**

« Oui, c'est le tableau des effectifs que nous passons régulièrement. Là vous verrez il y a beaucoup de modifications suite à la CAP du 17 septembre 2020, qui correspond à l'avancement de grade des agents qui en ont bénéficiés, voilà vous l'avez sous les yeux, si vous avez des questions, je peux y répondre avant de l'adopter. »

**Madame la Maire**

« Avez-vous des questions par rapport au tableau des effectifs ? Pas de question. Si, Monsieur ASSIER, une question ? Allez-y. »

**Monsieur ASSIER**

« Oui, une petite question sur les agents de la catégorie B. Là, je vois que depuis le 1<sup>er</sup> juin, il n'y a plus dix-sept agents, mais dix-huit ? »

**Monsieur DURAND**

« Catégorie B ? »

**Monsieur ASSIER**

« Catégorie A, la catégorie où vous nous reprochiez toujours qu'il y en avait trop. »

**Monsieur DURAND**

« Oui, mais vous savez bien qu'on a déjà parlé de ce sujet-là, c'est une personne qui a été recrutée au secrétariat de Madame la Maire, mais on a en déjà parlé au Conseil précédent ou à celui d'avant. Vous vous souvenez ? »

**Monsieur ASSIER**

« Oui, c'était pour y revenir quand même. »

**Madame la Maire**

« Monsieur ASSIER, si je peux me permettre, on ne vous reprochait pas tant d'avoir renforcé les catégories A, on vous reprochait surtout d'avoir baissé, mais c'est vraiment un euphémisme par rapport à la réalité, les catégories C. Y a-t-il d'autres questions sur le tableau des effectifs ? Très bien. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Délibération numéro 23 : recrutement de vacataire au sein du service Éducation, toujours Michel DURAND. »

**Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 23 :**

**23. "Recrutement de vacataire au sein du service Éducation"**

« C'est une délibération qui concerne uniquement le service Éducation. Comme vous le savez dans la fonction publique le statut précise que les postes ont vocation à être occupés par des agents titulaires, en outre les collectivités locales peuvent quand même avoir recourt à des agents recrutés pour une tâche précise et limitée dans l'exclusions d'actes déterminés, en l'occurrence c'est le cas pour cette délibération.

Vous savez que le service Éducation est un service qui est quand même à flux tendu, ce sont quand même des travaux pénibles où on constate un fort absentéisme, ce sont souvent des postes qui sont pour le service RH très compliqués à gérer, parce que c'est souvent une personne qui appelle le matin, style une hôtelière qui appelle le matin pour dire : « *Je ne pourrai pas être là à midi.* » Il faut dans l'urgence procéder à son remplacement et c'est vrai que recruter des contractuels fonction publique, on n'a pas l'outil adéquat pour ça.

Ce qu'on vous propose c'est de pouvoir avoir recourt comme la loi nous le permet à des agents vacataires pour ces postes précis, en sachant qui dit vacataire, dit personnel qui ne bénéficie pas des congés payés et du droit à la formation, c'est pour ça aussi qu'il vous est proposé dans la délibération d'augmenter de 10 % le traitement des agents de façon à ce qu'ils ne soient pas pénalisés par ce manque de formation et d'ancienneté.

A savoir que ça ne concernera uniquement que le service Éducation, ça se joue sur un *pool* de quatre à cinq agents à remplacer *au pied levé* comme ça.

A savoir que nous faisons également une expérimentation qui prendra court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021. Il vous est proposé de pouvoir procéder au recrutement de vacataires pour ce service Éducation spécifiquement et dans la durée d'un an, on se donne après pour voir comment ça fonctionne, s'il ya à y revenir si c'est nécessaire Il vous est proposé d'accepter le principe d'avoir recourt à des agents vacataires sur le service Éducation. »

**Madame la Maire**

« Merci, Monsieur DURAND. Juste préciser qu'on est à peu près à 30 % au-dessus du salaire horaire au SMIC, ça compense aussi cette absence de droit. Avez-vous des questions par rapport à cette délibération ? »

**Monsieur DURAND**

« En sachant que ça a été validé par le Comité Technique qui s'est réuni en novembre, les organisations syndicales ont apporté leur aval à cette décision. »

**Madame la Maire**

« Oui, Monsieur ASSIER ? »

**Monsieur ASSIER**

« Oui. Est-ce que vous me permettez de revenir sur la délibération précédente ? Parce que vous me parliez des catégories C. Mais au 1<sup>er</sup> juin, on avait en ETP deux cent soixante-quatorze virgule soixante, alors que maintenant on a deux cent soixante-huit virgule cinquante-huit, donc on avait forcément en juin plus de catégories C. »

**Madame la Maire**

« Monsieur ASSIER, ce n'est quand même pas encore raisonnable d'évaluer notre bilan, ça fait quatre mois que nous sommes là. Là, on paye encore les résultats de votre politique. Nous en reparlerons... »

**Monsieur ASSIER**

« On en reparlera plus tard, oui d'accord. »

**Madame la Maire**



« J'espère nous en reparlerons, je n'en doute pas. »

**Monsieur ASSIER**

« On va en reparler. »

**Madame la Maire**

« Avec grand plaisir. »

**Monsieur ASSIER**

« On n'y manquera pas. »

**Madame la Maire**

« Bon, la délibération sur la vacation, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Délibération numéro 24 : sur l'autorisation spéciale d'absence. Michel DURAND. »

**Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 24 :**

**24. "Autorisations spéciales d'absence"**

Ce sont les autorisations spéciales d'absence, les fameuses ASA, effectivement on attendait le décret qui devait encadrer ces autorisations spéciales d'absence, en l'état il n'a jamais été publié, donc nous avons une obligation de délibérer. Il a été décidé, vous avez le tableau qui suit derrière, qui précise toutes ces autorisations spéciales d'absence, alors c'est pour les événements familiaux essentiellement, voilà vous avez toute la liste de ces autorisations spéciales d'absence par exemple :

- Décès, obsèques du conjoint : cinq jours ouvrable...

Tout est à l'avenant, il nous a été demandé de délibérer, nous délibérons en sachant là-aussi que ça a été présenté au Comité Technique du mois de novembre et qu'il a été accepté.

Je vous demande d'accepter cette délibération. »

**Madame la Maire**

« Merci, Michel DURAND. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« La délibération numéro 25 concerne la convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et le S.O.M Football, toujours Michel DURAND. »

**Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 25 :**

**25. "Convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et le S.O.Millau Football"**

« C'est une reconduction d'une convention qui est prise avec le *SOM Football* dans le cadre de la *classe Football* du collège, à savoir c'est trois agents qui sont mis à disposition de cette classe collège le mercredi après-midi sur un total de huit heures hebdomadaires. Si vous le voulez bien on reconduit cette convention avec le *SOM Football*. Vous avez le détail. »

**Madame la Maire**

« Avez-vous des questions sur cette délibération ? »

**Monsieur MAS**

« Je ne prendrai pas part au vote. »

**Madame la Maire**

« Entendu, Monsieur MAS. D'autres interventions. Non. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Une abstention, Madame PANIS. Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à 33 voix pour***

***1 abstention***

*(Marie-Ève PANIS)*

*(Jean-Pierre MAS ne prend pas part au vote)*

**Madame la Maire**

« Délibération numéro 26, toujours Michel DURAND pour le mandat spécial dans le cadre du déplacement de Monsieur Valentin ARTAL, qui nous a fait un très beau résumé de son séjour *Aux Rencontres Nationales de la Participation*. »

**Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 26 :**

**26. "Mandat spécial dans le cadre du déplacement de Monsieur Valentin ARTAL, Adjoint à la Démocratie locale et Lutte contre les discriminations Aux Rencontres Nationales de la Participation 2020"**

« Vous avez tout dit Madame la Maire. C'était pour prendre en charge les frais de déplacement et les frais de participation de Monsieur ARTAL lors de ces rencontres. Des frais qui s'élèvent à six cent cinquante-cinq euros, j'anticipe les questions à savoir :

- Quatre cent quarante-cinq euros pour les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement ;
- Deux cent dix euros pour les frais de participation.

Merci. »

**Madame la Maire**

« Valentin, je ne sais pas si vous voulez prendre la parole pour ... »

**Monsieur ARTAL**

« Non, pas spécialement, j'avais rédigé ce mail dans lequel je mettais l'objet de l'événement qui visait spécialement à faire du partage d'expériences entre des élus locaux et également des agents de collectivités territoriales de toute la France, de n'importe quelle ville, d'ailleurs des petites villes de cinq mille habitants comme des métropoles de centaines de milliers d'habitants. C'était *vachement* intéressant dans la mesure où on s'aperçoit qu'il y a une innovation de ce côté-là et une prise en compte de la crise démocratique qu'on traverse, c'est plutôt intéressant de s'apercevoir que finalement c'est assez trans partisan, c'est assez intéressant de ce côté-là. »

**Madame la Maire**

« Merci. Je me permets aussi de dire que Millau, de par l'audit citoyen que nous avons fait, était déjà un peu sous le regard des autres collectivités par rapport à cette initiative.

Je mets cette délibération aux voix. Avez-vous des questions, d'abord ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Attribution de chèques cadeaux, ce sont ces fameux chèques pour les agents exposés au Covid, je passe la parole à Monsieur DURAND. »

**Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 27 :**

**27. "Attribution de chèques cadeaux"**

« Comme Martine BACHELET vous en a un parlé tout à l'heure, c'est suite au premier confinement. Des agents ont été amenés à travailler sur le terrain au contact de la population. Il nous a semblé intéressant de pouvoir les remercier, cela se fera sur la formule indépendamment des chèques cadeaux qui se font par le biais du Comité d'Actions Sociales. Nous avons demandé au service RH de nous faire remonter tous ces agents qui ont été exposés à la pandémie. Étant aussi compris les agents du CCAS, Madame SUDRES-BALTRONS, je vous rassure, il nous est remonté cent quatre agents.

On vous propose de leur octroyer auprès de l'association des commerçants locaux un chèque cadeaux d'une valeur de cent cinquante euros. Il me semble intéressant aussi que ce soit du *gagnant-gagnant*, puisque ces quinze mille euros environ qui vont être réinjectés dans l'économie locale de nos commerçants qui en ont bien besoin par les temps qui courent.

Si vous l'acceptez, il sera octroyé à cent quatre agents de la Collectivité un chèque cadeaux d'un montant de cent cinquante euros. Merci. »

**Madame la Maire**

« Merci, Monsieur DURAND. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération. Est-ce que Madame SUDRES-BALTRONS, oui allez-y ? »

**Madame SUDRES-BALTRONS**

« Oui, Monsieur DURAND, pourtant j'écoute pendant vos commissions, je suis désolée, mais les questions, parfois viennent après. L'association qui est fléchée pour la dépense de ces chèques, vous parlez d'association de commerçants, c'est *Millau j'y gagne* ou c'est *Loca* ? Est-ce que c'est tous les commerçants ? Comment c'est fléché. »

**Monsieur DURAND**

« C'est *Millau j'y gagne*, en l'occurrence. »

**Madame la Maire**

« En fait c'est *Millau j'y gagne*, parce que pour le moment ce n'est pas possible de travailler directement avec les commerçants de *Loca* au travers de *Beegift* ça le sera bientôt, une fois que nous aurons délibéré, mais au moment où nous avons décidé de cette attribution, nous n'avions pas encore réactivé la plate-forme *Beegift*, c'est pour ça que ces bons d'achat seront uniquement destinés à, je crois, cinquante-deux commerçants du millavois qui sont adhérents à l'association *Millau, j'y gagne*.

Avez-vous d'autres questions ? »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Madame la Maire, moi je souhaitais profiter de cette délibération, quand même pour rappeler ce que la presse a relaté, la reconnaissance obtenue par la Communauté de Communes sur l'opération *Chèques Cadeaux* au moment du premier Covid où nous avons eu la distinction de bronze auprès de Madame GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires. »

**Madame la Maire**

« Oui, on va en effet reconduire cette opération avec quelques différences néanmoins, on va proposer au vote des élus communautaires de reconduire cette action avec quelques petites différences, c'est-à-dire limiter à cinq chaque cadeaux ou à cent euros de cadeaux à chaque foyer l'abondement Communauté de Communes et puis pour permettre un effet levier encore supérieur à ce qui s'était fait lors de la première opération, de proposer un effet levier à 50 % et non pas à 100 %. L'idée c'est de pouvoir injecter encore plus dans l'économie locale et puis d'en faire profiter aussi plus de foyers pour que ce soit du *gagnant-gagnant* là encore, avec la même enveloppe qui sera reconduite et très probablement qui sera vraiment ciblée sur les chèques de Noël et les achats de Noël

Avez-vous d'autres questions ? Monsieur ASSIER, allez-y ? »

**Monsieur ASSIER**

« Oui, lorsque vous parlez d'agents d'accueil. Est-ce qu'il est compté dans la liste les agents d'accueil du Pôle Petite Enfance ? »

**Madame la Maire**

« Michel DURAND ? »

**Michel DURAND**

« Écoutez, je n'ai pas la liste sous les yeux, mais je pense que oui. Je vous le préciserai ultérieurement. J'imagine que oui, si elles ont été en contact avec la population, elles sont comptées, oui. »

**Madame la Maire**

« Là-aussi, la procédure pour recenser ces cent quatre agents, ça a été de nous appuyer sur leurs responsables hiérarchiques et puis petit à petit faire remonter ces réalités vécues pendant le premier confinement. »

**Monsieur ASSIER**

« Oui, parce que là sur la liste, on voit que c'est agents État Civil..., c'est pour ça que j'avais un petit doute. »

**Michel DURAND**

« Je vous apporterai les précisions parce qu'effectivement on ne voit pas non plus les agents du CCAS sur ... »

**Madame la Maire**

« Oui, mais parce qu'en fait le CCAS doit lui-même délibérer. Les agents du CCAS ne dépendent pas du Conseil municipal de Millau, c'est dans le cadre du Conseil d'Administration du CCAS que les délibérations concernant les agents qui sont liés au CCAS seront prises. On est bien dans le même *process*.

Merci à vous. Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Nous passons la parole à Madame ESON sur l'attribution d'une subvention aux *Œuvres du Vestiaire des Écoles Publiques* »

**Madame ESON rapporte la délibération n° 28 :**

**28. "Attribution d'une subvention assortie de conditions d'octroi à l'association « Œuvres du Vestiaire des Écoles Publiques »"**

« Tout est dit, la délibération a pour objet l'attribution d'une subvention, pour rappel l'association des *Œuvres du Vestiaire des Écoles Publiques* est une association de la loi 1901. Son action s'inscrit en trois points :

- Venir en aide matérielle ou financière, aux familles en difficulté ;
- Gérer les subventions ou crédits octroyés par la Collectivité locale ou l'État ;
- Assurer la maintenance et le renouvellement de tout matériel.

Cette subvention pour rappel était l'année dernière de vingt-cinq mille quatre cents euros et la demande a été la même cette année 2020.

Cette délibération a pour but :

- D'approuver les termes de la convention ;
- D'autoriser, Madame la Maire, à signer la convention, puisqu'en fait il s'agit d'une convention puisque c'est une subvention au-delà de vingt-trois mille euros.

Juste pour apporter quelques précisions, puisque j'ai assisté à l'assemblée générale de l'association. Des voyages étaient prévus cette année qui n'ont pas pu avoir lieu dû au confinement. Mais des arrhes avaient été engagés, donc la subvention sera reportée ou du moins en tous cas il y a des dépenses prévues en matériel pour compenser ces voyages qui n'ont pas pu être réalisés, ces classes de découvertes qui n'ont pas pu être réalisées.

**Madame la Maire**

« Mais peut-être que les enseignants prévoient de partir deux fois plus l'année prochaine, parce que dans pas mal d'écoles il n'y a qu'un voyage qui se fait voir deux. C'est mieux si tous les enfants peuvent avoir vécu cette expérience au moins une fois. »

**Madame ESON**

« Tout à fait ! A l'issue justement des Conseils d'école qui avaient lieu les semaines passées ils envisagent, si effectivement ils ne peuvent pas dans les conditions qui sont les nôtres actuellement, de partir plusieurs jours, de partir au moins à la journée et plusieurs fois si ils ne peuvent pas ou si on ne les autorise pas à partir sur plusieurs journées. »

**Madame la Maire**

« Très bien. Merci, Madame ESON. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Madame la Maire**

« Nous rentrons dans le bloc culture avec Nicolas WOHREL, ajustements des subventions 2020 aux associations culturelles »

### **Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 29 :**

#### **29. "Ajustements des subventions 2020 aux associations culturelles"**

« Oui. A travers cette délibération, il s'agit de souligner, encore une fois, le rôle essentiel pour le développement culturel l'accès aux pratiques artistiques et le développement de la vie locale, rôle essentiel que jouent les associations. En contre partie la Ville apporte un soutien logistique et financier à ces associations dont les projets contribuent à la fois à l'intérêt général et à la réalisation des objectifs de la politique culturelle de la Ville.

Considérant les effets de la crise sanitaire qui ont fortement impacté la mise en œuvre des projets associatifs certaines actions ont du être annulées, d'autres nécessitent des moyens supplémentaires pour être maintenues. Il était nécessaire de procéder à l'ajustement des ces subventions. Je précise que ce réajustement se fait à budget constant, je peux donner le détail :

- Aux *Artistes Peintres et Sculpteurs Millavois*, un supplément de quatre mille cinq cents euros, pour la réalisation d'un parcours artistique dans cadre de *Bonheurs d'Hiver* ;
- A l'*association Terranga*, un supplément de trois cents euros, pour l'organisation du *Marché des Potiers* sur le site archéologique de *La Graufesenque* ;
- A l'*association Clapas*, une subvention de cinq cents euros, pour la gestion de stock d'éditions, c'est un reliquat qui en fait devrait disparaître à la fin de l'année ;
- A l'*association Millau en Jazz*, un maintien global de la subvention bien que le festival n'ait pas pu se tenir. Il y a une baisse de mille cinq cents euros, qui correspondait à aide directe en communication qui était portée par la Ville ;
- A la *compagnie Le plus petit espace possible*, une subvention de deux mille euros, ça correspond à un supplément de cinq cents euros pour la création d'un spectacle ;
- A la *compagnie En votre compagnie* également une aide à la création, c'est le spectacle qui sera créé durant *Bonheurs d'Hiver*, qui est inscrit en 2020 ;
- A l'*association Aéroson*, une baisse de mille cinq cents euros étant donnée la *Graphiti Garden party* a été annulée, toutefois on a souhaité maintenir une réserve pour la réalisation d'une fresque ;
- L'*association Cap sud Aveyron* pour l'organisation du *festival Polars, vins et Cie*, les cinq cents euros correspondent à des frais déjà engagés qui permettent de maintenir l'aide de *La Sophia* pour les auteurs ;
- Pour le *Drôle de Noël* du CREA MJC, c'est simplement que cette subvention avait été comptée deux fois, donc elle disparaît sur ce tableau. »

### **Madame la Maire**

« Merci, Monsieur WOHREL. Avez-vous des questions ? Sylvie MARTIN-DUMAZER et Karine ORCEL ? »

### **Madame MARTIN-DUMAZER**

« Je ne prendrai pas part au vote, puisque je suis concernée par deux de ces associations. »

### **Madame la Maire**

« Entendu. Merci, Madame MARTIN-DUMAZER. Madame ORCEL ? »

### **Madame ORCEL**

« Oui, juste une petite précision. Pour être totalement transparent, il faut préciser que ces ajustements correspondent à ce que nous avons acté au mois de juin avec le service Culture et en concertation avec les associations concernées. Je me réjouis de cette continuité. Tout ça avait été acté suite au premier confinement et à crise sanitaire du printemps pour l'essentiel. Un mail avait été envoyé au service des Finances en juin avec ces ajustements, mais il semble que ce nouveau tableau d'ajustement soit *resté dans les tuyaux*, puisque ces modifications n'ont pas été intégrées au budget 2020. Nous l'avions évoqué avec Madame BACHELET au budget prévisionnel qui a été présenté et voté en juillet. Il n'est, bien évidemment, pas question d'incriminer qui que ce soit parce que l'erreur est humaine. C'est une bonne chose que ce soit régularisé à présent. Mais je constate, Madame la Maire, que vous pouvez rectifier des erreurs des services, lorsque vous le décidez. »

### **Madame la Maire**

« Je ne considère pas que ce soit du tout une erreur des services, Madame ORCEL. Il y a aucune erreur qui ce soit produite ici. On rectifie un budget en fonction de la réalité, si les spectacles ont lieu, si les spectacles n'ont pas lieu. Rien de plus. On est agile.

Avez-vous d'autres questions ? Non, pas d'autre question. Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Merci. »

**Adoptée à 34 voix pour)**

(Sylvie MARTIN-DUMAZER ne prend pas part au vote)

**Madame la Maire**

« Délibération numéro 30, demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie pour la campagne 2021 du chantier des collections. »

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 30 :**

**30. "Demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie pour la campagne 2021 du chantier des collections"**

« Il s'agit d'autoriser, Madame la Maire, à demander auprès de la DRAC une subvention pour une campagne de chantier des collections qui est estimée à douze mille euros. Cette campagne perdure depuis 2018, dans un premier temps le but était de mener des opérations de dépoussiérage, de reconditionnement des collections.

Il faut procéder à la poursuite de la campagne d'inventaire et de récolement des objets archéologiques. C'est pour cela que cette campagne se poursuit, elle sera menée avec la même personne qui mène cette campagne depuis 2018, qui est cette date ultime, il faut le préciser.

**Madame la Maire**

« Avez-vous des questions sur cette délibération ? Non, pas de question. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Délibération numéro 31, demande de subvention auprès de l'État pour le label *Ville d'Art et d'Histoire*, toujours Monsieur WOHREL. »

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 31 :**

**31. "Demande de subvention auprès de l'État pour le label Ville d'Art et d'Histoire"**

« Oui, vous savez que ce label est quelque chose de particulièrement important pour la ville de Millau, peut-être il faudra dans un avenir, dont il difficile d'estimer la durée l'étendre au *Pays d'Ars et d'Histoire*.

En tous les cas, il est proposé de demander à l'État une aide financière et/ou technique qui soit la plus importante possible à travers de cette délibération. »

**Madame la Maire**

« Entendu. Avez-vous des questions ? Je n'ai pas l'impression. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. »

***Adoptée à l'unanimité***



**Madame la Maire**

« Délibération 32, convention de partenariat entre la ville de Millau et *Aveyron Culture* sur le Théâtre de la Maison du Peuple »

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 32 :**

**32. "Convention de partenariat entre la ville de Millau et Aveyron Culture – Mission Départementale - Accompagnement sur la saison 2020/2021 du Théâtre de la Maison du Peuple"**

« Il s'agit d'un partenariat sur des actions menées à partir des différents spectacles proposés au Théâtre de la Maison du Peuple autour des pratiques amateurs et à partir d'un certain nombre de spectacles qui ont été repérés que ce soit autour de la musique et de la voix ou autour du théâtre. A la fois au théâtre, mais dans les communes partenaires dans le cadre des *Escapades du Théâtre*. Ça concerne également le prêt de ressources documentaires. »

**Madame la Maire**

« Entendu. Merci. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Nous passons à la délibération numéro 33, Théâtre de la Maison du Peuple, demande de subvention auprès de la DRAC pour l'option Théâtre. »

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 33 :**

**33. "Théâtre de la Maison du Peuple - Saison 2020/2021 Demande de subvention auprès de la DRAC Occitanie pour les ateliers Théâtre, l'enseignement Théâtre et la scène conventionnée d'intérêt national – Art en Territoire"**

« Vous connaissez l'intérêt et l'importance de cette option au *Lycée Jean Vigo*. A travers cette demande, il y a à la fois le soutien à l'option théâtre, mais aussi la Scène Conventionnée d'Intérêt National Art en Territoire.

- Le montant pour la Scène Conventionnée d'Intérêt National, c'est soixante-quinze mille euros ;
- L'option théâtre, il a été décidé d'inscrire le même montant en demande que précédemment, bien que la nouvelle charte prévoyait une baisse de l'enveloppe, ça fait l'objet d'une négociation avec la DRAC. »

**Madame la Maire**

« Tout à fait. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ce rapport ? Oui, Madame ORCEL ? »

**Madame ORCEL**

« Juste pour, bien évidemment nous voterons cette délibération, mais je voulais souligner le travail remarquable qui est fait au niveau de cet enseignement théâtre qui est le seul du Département. Il est vrai que c'est un dossier que nous suivons depuis plusieurs mois voire années avec des incertitudes qui ont pesées assez longtemps par rapport aux effectifs. A savoir est-ce que les classes de secondes, de premières et de terminales pourraient accueillir tous les élèves qui souhaitent participer à cet enseignement théâtre. J'espère, puisque c'est un dossier qui est suivi de très près aussi par le Directeur du Théâtre, que la DRAC finira par se positionner clairement sur ce dossier-là en termes de financements. Il y a besoin de financements complémentaires. »

**Madame la Maire**

« C'est même un dossier à trois acteurs, mais je laisserai aussi, Nicolas répondre, c'est-à-dire qu'il y a aussi l'Éducation Nationale parce qu'il s'agit de dédoubler les classes. En particulier parce que le théâtre situé au Lycée ne peut pas accueillir vingt-deux élèves comme c'est le cas cette année, il y a une nécessité technique de dédoubler, au-delà de la pédagogie, on sait que plus les groupes sont réduits et plus la pédagogie est facilitée et qualitative. Mais il y a là aussi vraiment une contrainte d'espace et à *fortiori* en période de Covid, bien entendu. On a déjà réuni l'ensemble des acteurs pour aller travailler dans ce sens, mais on attend les arbitrages. »

**Monsieur WOHREL**

« C'est ça, tout fait. La structure actuelle permet l'accueil de dix-sept élèves en même temps. La nouvelle charte dit que c'est vingt-quatre élèves qu'il faut accueillir, cependant elle ne ferme pas la porte à la possibilité de dédoublement et ce qui change également, c'est l'accueil des élèves de seconde, qui est pris en compte dans la nouvelle charte, alors qu'il n'était pas pris auparavant et que ça relevé pratiquement de la décision de l'Éducation Nationale. »

**Madame ORCEL**

« Tout à fait. Merci pour ces précisions. »

**Madame la Maire**

« Là, il y a une autre contrainte, si je puis m'exprimer ainsi, c'est la réforme du Bac, avec aussi les modifications quant au choix des options dès la seconde, ça vient renforcer encore la problématique.

En effet, on a une option théâtre qui est très attractive, qui fait venir des jeunes de l'extérieur, même de loin et même d'autres départements. On essaie vraiment d'accompagner le travail des enseignants, des intervenants pour qu'ils puissent rayonner bien au-delà des limites millavoises.

Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« La 34, c'est toujours le théâtre, demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron pour la saison 2020-2021. »

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 34 :**

**34. "Théâtre de la Maison du Peuple – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron – Saison 2020/2021"**

« Pas de changement concernant le montant de cette subvention qui s'établit à cinquante mille euros et qui concerne l'ensemble de la programmation. »

**Madame la Maire**

« Merci, Monsieur WOHREL. Avez-vous des questions ? C'est une reconduction. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« La même délibération pour le Conseil Régional Occitanie. »

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 35 :**

**35. "Théâtre de la Maison du Peuple – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie - Saison 2020/2021"**

« C'est également le même montant. C'est une reconduction là-aussi, de la même manière ça concerne l'ensemble de la programmation. »

**Madame la Maire**

« Merci, Monsieur WOHREL. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée également. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Délibération numéro 36, convention d'objectif avec le *Collectif en Jeux* pour la programmation 2020/2021 du Théâtre de la Maison du Peuple. Monsieur WOHREL. »

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 36 :**

**36. "Convention d'objectif avec le « Collectif en Jeux » pour la programmation 2020/2021 du Théâtre de la Maison du Peuple"**

« Le collectif fait parti du dispositif *Occitanie en scène*. Il s'agit de mettre en réseau des acteurs du spectacle vivant de façon à avoir une organisation qui soit plus cohérente à l'échelle d'un territoire, ça passe par :

- L'abondement à un fonds de soutien ;
- Le respect d'une charte ;
- La participation à la sélection des projets soutenus. »

**Madame la Maire**

« Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Non. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée.»

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Réorientation du pilon de la Médiathèque du Sud-Aveyron. »

**Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 37 :**

**37. "Réorientation du pilon de la Médiathèque du Sud-Aveyron (MESA)"**

« Vous savez que la Médiathèque est tenue d'éliminer régulièrement, c'est une élimination nécessaire, c'est ce qu'on appelle du *désherbage* des documents, des collections de lecture publique, de façon à proposer les dernières rééditions par exemple, les documents qui présentent une information réactualisée.

Plutôt que de détruire ces documents la proposition est de les réorienter en direction des centres de documentations des collèges. »

**Madame la Maire**

« Merci, Monsieur WOHREL. Est-ce que vous avez des questions ? Oui, Madame ORCEL ? »

**Madame ORCEL**

« Juste pour dire que je suis très heureuse de voir que vous poursuiviez cette initiative de réorientation du pilon de la Médiathèque, qui avait été lancée de mémoire l'an dernier à destination des écoles primaires, au démarrage.

C'est vrai que même si la réglementation l'oblige, c'est effectivement très frustrant de voir tous ces livres, dont certains sont dans un état tout à fait correct, devoir être détruit. C'est un projet important, je suis heureuse qu'il soit poursuivi, c'est une très bonne chose que la Médiathèque soit à présent en capacité d'étendre cette réorientation vers les collèges. »

**Madame la Maire**

« Merci, Madame ORCEL. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Madame la Maire**

« Ajustements des subventions 2020 aux structures socio-éducatives, Madame Sylvie MARTIN-DUMAZER. »

### **Madame MARTIN-DUMAZER rapporte la délibération n° 38 :**

#### **38. "Ajustements des subventions 2020 aux structures socio-éducatives"**

« Suite au soutien logistique porté par la ville de Millau aux associations qui sont dans la politique éducative et de loisirs municipal, il y a une reventilation des subventions suite au Covid, qui n'a pas permis à certaines actions d'avoir lieu, notamment la *Fêtes du Jeu* de la MJC et puis par une baisse aussi à l'OGECAM, qui représente les écoles privées de Millau, il y a une baisse d'effectif.

Ça a permis de redéployer une somme de neuf cent quarante euros à l'AJVM qui est l'association de *La Sauvage*, qui a bénéficié de ce réajustement, grâce à ce différentiel entre l'OGECAM et la subvention de la MJC de la *Fête du Jeu*.

Cette ventilation permet de rééquilibrer la subvention qui était attribuée à l'AJVM, qui avait été baissée et qui revient, en fait finalement, au taux qu'elle avait au départ et qui sera reconduit pour l'année prochaine aussi.

Est-ce qu'il y a des questions ? »

### **Madame la Maire**

« Merci, Madame MARTIN-DUMAZER. Avez-vous des questions ? Pas de question. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Madame la Maire**

« On revient sur l'habitat, une délibération importante là-aussi, la signature des conventions de l'OPAH et de l'OPAH-RU, qui concerne particulièrement le centre-ville de Millau. Monsieur PES à vous la parole. »

### **Monsieur PES rapporte la délibération n° 39 :**

#### **39. "Signature des conventions d'OPAH et d'OPAH-RU"**

« Bonsoir à tous. Je vais faire une synthèse de la synthèse parce que sinon, on aurait beaucoup trop à lire.

La Communauté de Communes Millau Grands Causses accompagne depuis plusieurs années la requalification de ses centres anciens, afin de soutenir la dynamique de croissance de sa population et renforcer l'attractivité de son territoire. Elle a ainsi engagé des actions d'aménagement de l'espace public, de réalisation d'équipement et d'amélioration de l'habitat privé et public pour requalifier le parc existant.

Le premier Plan Local de l'Habitat a été adopté en février 1995 et a conduit à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de 1997 à 2002, suivie de plusieurs dispositifs en faveur du parc privé dont le dernier en date est une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain qui s'est déroulée de 2012 à 2019.

A travers son PLUi-HD et son volet Habitat approuvé le 26 juin 2019, la Communauté de Communes affirme sa volonté d'accompagner la dynamique démographique par la production d'une offre de logements qualitative et diversifiée.

Il préconise :

- Le renouvellement de la procédure d'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat par le lancement d'une étude pré-opérationnelle ;
- La lutte contre les marchands de sommeil.

Cette nouvelle OPAH doit permettre de :

- Résorber le parc dégradé et indigne ;
- Mobiliser le parc vacant pour favoriser la remise sur le marché de logements de qualité à loyer modéré ;
- Favoriser le maintien à domicile des personnes vieillissantes ;
- Diversifier l'offre de logements dans les typologies afin d'accueillir des familles.

A savoir que la commune de Millau a été retenue parmi les vingt-deux villes qui sont accompagnées par le programme *Action Cœur de Ville* pour mettre en œuvre son projet de redynamisation du territoire. L'opération de revitalisation du territoire (ORT) associée au programme *Action Cœur de Ville* a été approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal le 23 mai 2019.

L'objectif est d'adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain :

- En luttant contre la vacance de logements et de commerces et contre l'habitat indigne ;

- En réhabilitant l'immobilier de loisir et les friches urbaines ;
- En valorisant les espaces publics et le patrimoine bâti, ...

Description de la convention OPAH.

Les axes d'intervention de l'OPAH se déclinent à partir des enjeux suivants :

- Favoriser les économies d'énergie ;
- Soutenir le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées ;
- Renforcer la lutte contre l'habitat indigne ;
- Développer une offre de logements à loyer maîtrisé ;
- Accompagner les communes dans leur projet d'aménagement d'espace public.

J'ai oublié de vous expliquer qu'il y avait deux sortes :

- L'OPAH pour tout l'ensemble des communes autour de Millau, qui se déclinera aussi sur le périmètre de Millau ;
- L'OPAH-RU, qui sera centré sur le cœur de Ville.

Pour la convention OPAH, le dispositif comprend dix volets d'actions :

- Un volet urbain ;
- Un volet foncier ;
- Un volet immobilier ;
- Un volet lutte contre l'habitat indigne ;
- Un volet énergie et précarité énergétique ;
- Un volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat ;
- Un volet social est transversal aux différentes thématiques ;
- Un volet patrimonial et environnemental ;
- Un volet économique et développement territorial ;
- Un volet requalification urbaine.

Les objectifs quantitatifs de réhabilitation sur cinq ans définis par la convention d'OPAH visent à améliorer de 2020 à 2025, quatre cent quarante-neuf logements dont :

- Quatre cent cinquante-sept de propriétaires occupants ;
- Quarante-deux de propriétaires bailleurs.

Le montant prévisionnel des travaux générés par l'OPAH est estimé à près de douze millions d'euros.

Il faut savoir que ces douze millions d'euros iront auprès de nos artisans.

Les partenaires financiers de l'opération. Je les énumérerai tout à l'heure avec l'APAH-RU c'est pour éviter de redire les mêmes choses

Description de la convention d'OPAH-RU, c'est spécifique pour le centre ville de Millau.

Les axes d'intervention déclinés à partir de ces enjeux sont les suivants :

- Favoriser les économies d'énergie et encourager vers plus de performances énergétiques ;
- Soutenir le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées ;
- Renforcer la lutte contre l'habitat indigne ;
- Développer une offre de logements à loyer maîtrisé ;
- Accompagner les copropriétés en difficulté ;
- Favoriser l'accession à la propriété ;
- Accompagner la transformation d'usage des locaux en rez-de-chaussée ;
- Intervenir auprès des propriétaires sur les secteurs à projets définis par la ville de Millau dans le cadre *d'Action Cœur de Ville*.

Les objectifs quantitatifs de réhabilitation sur cinq ans sont évalués à deux cent quatorze logements répartis comme suit:

- Cinquante-trois logements occupés par leur propriétaire ;
- Quatre-vingt-un logements locatifs appartenant à des bailleurs privés ;
- Quatre-vingt logements situés en copropriétés.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à près de huit millions d'euros.

Les partenaires financiers de l'opération sont :

- L'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour des engagements prévisionnels de trois millions trois cent quarante et un mille sept cents euros ;
- La Communauté de Communes de Millau Grands Causses avec un engagement d'un million cinquante-six mille quatre cent vingt euros ;
- La ville de Millau avec un engagement de soixante mille cinq cents euros ;

- La Région Occitanie avec l'éco-chèque de mille cinq cents euros aux propriétaires occupants et mille euros aux propriétaires bailleurs.
- La Banque des Territoires, Action Logement et la SACICAP Sud Massif Central ;

Grâce à une gouvernance unique, associant les différents partenaires, la Communauté de Communes de Millau Grands Causses sera garante de la coordination et d'une articulation continue entre les deux dispositifs.

Elle travaillera en étroite collaboration avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses pour l'animation du guichet unique prévu dans le cadre du SPIRE régional.

La présente délibération a pour objet :

- De décider de la mise en œuvre de l'OPAH ;
- D'approuver le contenu de la convention. »

**Madame la Maire**

« Merci, Patrick. Avez-vous des questions sur cette délibération importante ? Monsieur SAINT-PIERRE ? »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Madame la Maire, effectivement vous venez de nous le dire à nouveau, c'est une délibération importante, que nous allons approuver avec enthousiasme. Nous allons approuver ces deux conventions sur lesquelles nous avons longuement travaillé avec Alain NAYRAC en fonction de nos responsabilités respectives à la Communauté de Communes ; J'avais encore début juin un Comité Technique sur ce sujet. C'est effectivement un enjeu important en matière d'habitat qui rejoint le PLH, qui est la partie habitat du PLUi que nous avons adoptée à la Communauté de Communes, donc c'est important. Il y a un véritable investissement derrière de la Communauté de Communes avec un véritable effort financier de la Communauté de Communes pour accompagner les porteurs de projets, qu'ils soient propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs. Ce sont vraiment deux conventions qui ont un statut particulier avec l'OPAH, et un statut particulier avec l'OPAH-RU sur Millau et comme l'a dit Monsieur PES, mais je le rappelle l'OPAH-RU est partie intégrante du dispositif *Action Cœur de Ville* au titre de l'habitat et structure la démarche habitat notamment dans ce qui s'appelle l'opération de revitalisation du territoire en cœur de ville accompagnée du dispositif d'amélioration des voiries et des espaces publics.

C'est vraiment une délibération extrêmement importante. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous étions arrivés à la conviction que la réussite de ces deux conventions passerait inévitablement par une restructuration, une refonte, une nouvelle version, je reste suffisamment opaque sur les termes, de nos propres services à la fois de planification à la Communauté de Commune et d'instruction du droit des sols à la Ville, enfin d'accompagnement du droit des sols, parce que la Com Com fait aussi une instruction du droit des sols. Si on veut véritablement être efficace, je crois, qu'il faudrait à l'avenir, ça fait parti des véritables sujets de mutualisations que nous évoquions tout à l'heure, à l'avenir il faut vraiment que les deux collectivités réfléchissent en profondeur sur une nouvelle façon d'organiser les services au titre de l'aménagement du territoire et de l'habitat.

Nous serons véritablement, à mon avis, efficaces sur l'habitat qu'à partir du moment où on se dotera d'un gros service, j'allais dire, mutualisé, collaboratif, participatif, vous choisissez la formule, en tout cas c'était la conviction qui était véritablement la nôtre et j'espère que nous pourrions la partager. »

**Madame la Maire**

« Oui, dommage de ne pas l'avoir mise en œuvre, alors. »

**Monsieur SAINT-PIERRE**

« Madame la Maire, j'entends votre remarque. Vous avez, en tant que conseillère communautaire, assisté à toute la démarche du PLUi, la démarche du PLH, une longue démarche. Vous représentez la Région au niveau du comité de pilotage pour le PHR-UI. Vous avez assisté à toutes les réunions, nous étions semble, vous avez vu le travail de fonds, le travail de profondeur qu'il faut faire, alors ce n'est vraiment pas à la hauteur de l'enjeu de nous faire un procès, comme vous venez de le faire, sur le moment de l'application de ces conventions. Les conventions qui sont sur la table aujourd'hui, sont les conventions que nous avons formulées lorsque nous étions aux affaires, je trouve que là sur un sujet, qui doit être un sujet parfaitement commun, collectif et sur lequel nous devons tous nous battre, c'est un peu mesquin de faire ce genre de réflexion que vous venez de faire. »

**Madame la Maire**

« Je précise mon propos. En effet sur cette politique habitat, on est dans un temps long, parce que là on vient de terminer une convention qui avait elle-même débuté en 2012, qui avait permis d'avancer pas mal au OPAH et au OPAH-RU d'ores et déjà, même si à ce moment-là nous n'avions pas encore *Cœur de Ville*.

Aujourd'hui, en effet c'est une délibération très importante parce qu'elle va permettre d'aller davantage en profondeur que ce premier travail, qui était un travail déjà très qualitatif, qui a permis d'injecter beaucoup d'argent dans l'économie locale, d'améliorer la qualité de vie concrètement d'un certain nombre d'habitants du territoire, c'est une bonne chose. Là l'idée de cette OPAH et en particulier du volet RU, c'est s'attaquer vraiment au dur, à l'habitat indigne, en effet on n'aura pas trop de moyens, de collaborations entre les services de la Commune et de la Communauté, voir même plus que de collaboration. Je tiens aussi à dire que je partage tout à fait votre point de vue et on va le mettre en place. *Vous*



*l'avez pris comme une pique, mais ce que vous n'avez pas fait, nous allons le faire. Nous allons aller aussi plus loin, parce qu'il y a aussi le service public SPIRE va être porté par nos deux parcs :*

- Le Parc Naturel Régional des Grands Causses ;
- Le Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

Pour amener en complémentarité avec ce qui se fait et qui est porté par le Communauté de Communes, un service pour les personnes qui dépassent les seuils de ressources, mais qui ont également besoin d'une ingénierie pour améliorer leur habitat. On travaille déjà dans cette complémentarité fine entre les différents services, les différentes actions et l'objectif c'est évidemment :

- D'améliorer la qualité de vie des habitants de notre territoire ;
- Donner du travail à nos artisans ;
- Et puis bien sûr il y a un objectif environnemental fort, c'est faire baisser le coût énergétique pour l'ensemble de notre territoire, qui est engagé dans une démarche à énergie positive, plus seulement d'équilibre énergétique mais bien de s'engager dans une énergie positive.

Tout ceci va dans le bon sens, en effet là si on fait l'addition de l'OPAH et de l'OPAH-RU, c'est quand même de rénover plus de sept cents logements sur le territoire.

Avez-vous d'autres observations, questions, remarques ? Non. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Madame la Maire**

« La délibération numéro 40 qui concerne à nouveau le Théâtre de la Maison du Peuple, mais qui ne sera pas portée par Nicolas WOHREL, parce qu'il s'agit d'une convention entre la ville de Millau et *Radio Larzac*. Nicolas a un lien fort avec *Radio Larzac*, il a souhaité non seulement ne pas être le rapporteur de cette délibération, mais également il ne prendra pas part au vote sur ce projet de convention, c'est Nadine TUFFERY qui nous rapporte la délibération. »

#### **Madame TUFFERY rapporte la délibération n° 40 :**

##### **40. "Convention de partenariat de développement promotionnel entre la ville de Millau et Radio Larzac"**

« Bonsoir. Il s'agit d'une convention de partenariat de développement promotionnel entre la ville de Millau et *Radio Larzac* dans le but de réaliser des projets en commun dans la programmation de la saison 2020-2021.

Partenariat plus particulièrement autour :

- De cinq spectacles au Théâtre de la Maison du Peuple ;
- De l'organisation d'une exposition pendant le mois du film documentaire à la MESA ;
- D'exposition d'été au musée de Millau.

La ville de Millau s'engage à verser une somme forfaitaire de trois mille cinq cents euros à l'association *Radio Larzac* sur présentation de factures. Le versement d'effectuera en deux temps :

- Un acompte de mille euros à la signature de la convention ;
- Un solde de deux mille cinq cents euros à l'issue de la dernière prestation. »

#### **Madame la Maire**

« Merci, Madame TUFFERY. Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette délibération ? Pas de question. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Nicolas WOHREL qui ne prendra pas part au vote. Merci, elle est adoptée. »

**Adoptée à 34 voix pour**

*(Nicolas WOHREL ne prend pas part au vote)*

**Madame la Maire**

« La délibération numéro 41 : Candidature à l'appel à projets régional Schéma Directeur Immobilier et Énergétique du patrimoine bâti communal, la parole est à Monsieur GREGOIRE. »

**Monsieur GREGOIRE rapporte la délibération n° 41 :**

**41. "Candidature à l'appel à projets régional Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) du patrimoine bâti communal"**

« Bonsoir à tous.

Suite à un appel à projet relatif à un dispositif d'aide à l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique qu'ont lancé l'ADEME et la Banque des Territoires en partenariat avec la Région.

L'objectif de cette opération c'est de mieux connaître le patrimoine et élaborer une stratégie immobilière sur le patrimoine communal visant la sobriété énergétique.

La volonté de la municipalité est de répondre à cet appel à candidature. En fait c'est une aide à l'élaboration du collective Schéma Directeur, pour cela il s'agit de déposer la candidature à l'appel à projets comprenant :

- Une délibération de la Commune ;
- Répondre à un cahier des charges.

A noter toutefois qu'il n'y aura que vingt candidats qui seront sélectionnés. »

**Madame la Maire**

« En fait, toute la démarche, si nous sommes retenus, sera prise en charge par l'ADEM.

Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Toujours Monsieur GREGOIRE, pour le recensement de la voirie communale. »

**Monsieur GREGOIRE rapporte la délibération n° 42 :**

**42. "Recensement de la voirie communale"**

« En vue de la préparation de la DGF, la Préfecture nous demande de recenser et de valider la longueur de la voirie communale sur Millau. A ce jour, la longueur de la voirie communale est de cent soixante-cinq mille cinq cent huit mètres linéaires.

Il faut approuver cette validation. »

**Madame la Maire**

« Merci, Monsieur GREGOIRE. Est-ce que vous avez des questions ? Je n'en vois pas. »

**Monsieur NAYRAC**

« J'en ai une. Vous êtes sûr qu'elle n'a pas diminuée ? C'est la même qu'en 2018. »

**Monsieur GREGOIRE**

« C'est la même qu'en 2018. »

**Monsieur NAYRAC**

« Il y a une grande partie qu'on a transformée en zone piétonne, notamment les quais *Sully Chaliès*, ça fait quand même pas mal de mètres linéaires et on ne les voit pas disparaître en 2020. »

**Monsieur GREGOIRE**

« Ce sont les services Techniques de la Ville, qui les ont recensés. »

**Monsieur NAYRAC**

« Je ne sais pas. C'est une remarque. Il doit y avoir une petite erreur. »

**Madame la Maire**

« Non, c'est une régularisation qui nous est demandée par les services de la Préfecture, en fait Monsieur NAYRAC. »

**Monsieur NAYRAC**

« Oui, on devrait en avoir moins qu'en 2018. »

**Madame la Maire**

« Peut-être que ça sera l'année prochaine que nous recenserons l'état des lieux 2020. »

**Monsieur NAYRAC**

« Peut-être, à voir ! »

**Madame la Maire**

« C'est purement administratif comme délibération. Je la mets aux voix, s'il n'y a pas d'autre question ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques rue *Antoine Guy*. Toujours Monsieur GREGOIRE. »

**Monsieur GREGOIRE rapporte la délibération n° 43 :**

**43. "Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de la rue Antoine Guy, de la rue du Rec et de la rue de la Tannerie"**

« Il s'agit de présenter et voter la participation de la Commune pour la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques rue *Antoine Guy*. Vu que c'est un projet d'amélioration esthétique le SIEDA, qui était maître d'ouvrage, demande une participation à la Commune :

- Pour l'enfouissement des réseaux électrique rue *Antoine Guy*, la participation communale est de dix mille trois cent soixante-six euros cinquante-cinq ;
- Les réseaux électrique rue du *Rec* et rue de la *Tannerie*, la participation communale serait de onze mille huit cent seize euros trente-cinq ;
- Pour la mise en souterrain du réseau téléphonique rue du *Rec*, la participation communale est de mille quatre-vingt-six euros soixante-sept. »

**Madame la Maire**

« Très bien. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Pas de question. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Madame la Maire**

« Délibération numéro 44 : une motion, nous vous proposons de voter un moratoire sur le déploiement de la 5G et c'est Catherine JOUVE, qui va rapporter cette délibération. »

### **Madame JOUVE rapporte la délibération n° 44 :**

#### **44. "Motion : moratoire sur le déploiement de la 5G"**

« Bonsoir. Il me revient de vous proposer un moratoire sur le déploiement de la 5G.

Le 30 décembre 2019, l'arrêté fixant les conditions de mise aux enchères des fréquences de la 5G en France a été publié par le Gouvernement et cela sans que cet arrêté ne soit précédé d'un quelconque débat public ou d'une évaluation environnementale ou sanitaire.

Comme entres autres les villes de Blois, Tours, Villeurbanne, Pointe-à-Pitre, Besançon ou Marseille, pour une ville plus grande..., et en accord avec la Convention Citoyenne pour le Climat, la ville de Millau se joint aux élus qui demandent au gouvernement d'initier un débat démocratique en forme de moratoire, avant d'imposer ce grand déploiement de la 5G sur tout le territoire.

En effet, on a constaté que cette technologie posait des questions sur les plans suivants :

- D'abord environnemental, parce que ce déploiement va accélérer de façon exponentielle l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables et aussi va accélérer la pollution engendrée par l'extraction des métaux rares. Ce déploiement va aussi impliquer une large part de renouvellement des téléphones mobiles dont on sait que finalement il y en a peu qui sont équipés de la 5G, ce qui va augmenter par là-même un immense gaspillage collectif et une considérable quantité de déchet. D'autre part, il y a aussi une grosse inflation de fait de la consommation électrique, qui est prévisible ;
- Sur le plan sanitaire, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire a publié un pré-rapport qui regrette le manque de données à propos des effets biologiques et sanitaires potentiels. L'étude menée sous son autorité est attendue. C'est le rapport complet qui est prévu en janvier 2021, on souhaiterait pouvoir lire ce rapport avant une quelconque décision ;
- Sur le plan démocratique, notre territoire rural est particulièrement concerné parce qu'il s'agirait d'abord de prioriser la réduction de la fracture numérique en équipant les territoires avant de favoriser l'inflation numérique. Et puis il y a aussi un autre point qui est le fait que la collecte de données personnelles véhiculées par la 5G peut être une source d'inquiétude.

La commune de Millau rejoint les communes de France qui demandent ce moratoire jusqu'à l'été 2021.

Nous souhaitons effectivement en cela que ce choix de la 5G ne soit pas celui des opérateurs, mais celui de l'ensemble des citoyennes et citoyens concernés, afin de décider d'une façon éclairée et démocratique sur l'installation ou non de cette 5G. Un choix qui repose sur les études d'impact du point de vue climatique, énergétique et sanitaire. »

### **Madame la Maire**

« Merci beaucoup, Madame JOUVE. Est-ce que vous avez des questions sur cette prise de parole ? Monsieur NAYRAC, allez-y ? »

### **Monsieur NAYRAC**

« C'est un moratoire, je me suis assez intéressé, vous savez bien à la 5G, c'est quelque chose dont je m'étais occupé lors du mandat précédant. A savoir que ce soir, si vous vous dépêchez tous, vous avez une émission sur la 2, *Envoyé Spécial*, qui va parler justement toute la soirée de la 5G avec la problématique du territoire.

On peut parler :

- Sur le sanitaire, je suis tout à fait d'accord ;
- L'Environnemental, vous m'excuserez mais quand on voit l'augmentation des véhicules électriques, l'augmentation des vélos électriques etc. je pense que la consommation électrique ne sera pas essentiellement sur les téléphones, mais sur toutes ces techniques nouvelles qui sont à base d'électricité. C'est là que je pose un doute.

Sur le reste le sanitaire, je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient de se dire, ça pose quelques questions. Les réponses vous les aurez peut-être ce soir avec cette fameuse émission. Voilà, ce que je voulais vous dire. »

### **Madame la Maire**

« Merci, Monsieur NAYRAC. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Je mets cette motion aux voix. . Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Madame la Maire**

« Une autre motion qui sera présentée par Monsieur DOULS et qui concerne un sujet également très important l'avenir du Train d'Équilibre du Territoire *L'Aubrac*, notre TET. »

### **Monsieur DOULS rapporte la délibération n° 45 :**

#### **45. "Motion : l'avenir du Train d'Équilibre du Territoire « L'Aubrac»"**

« Bonsoir à tous. Je vais faire vite effectivement pour qu'on puisse profiter de cette émission sur la 5G qui est certainement très importante, mais la motion que je vais vous présenter ce soir est aussi particulièrement importante pour nous et pour le territoire. Il s'agit de l'avenir du Train d'Équilibre du Territoire : *L'Aubrac*.

Le Comité Pluraliste de réhabilitation, de défense et de promotion de la ligne SNCF Béziers, Neussargues, Clermont-Ferrand, Paris interpelle les Maires suite aux conclusions de la convention citoyenne pour l'avenir du Train d'Équilibre du Territoire *L'Aubrac*, qui est en très grand danger.

Rien, ni aucune garantie n'existe à ce jour, qui confirme de la part de l'État et des Conseils Régionaux, le renouvellement de la convention les liant, pour qu'il continue à circuler. Il y a eu effectivement une rallonge de cette convention d'un an parce que la région Occitanie s'est engagée à contribuer à 50 % sur les déficits d'exploitation, mais cette année rien ne garantie effectivement qu'on va pouvoir la pérenniser, notamment de 2021 à 2023.

*L'Aubrac* symbolise la ligne de vie indispensable au Massif Central, tout le monde le sait très bien. Il doit bénéficier du plan de relance gouvernemental pour assurer sa pérennisation. Plan de relance qui normalement octroi quatre milliards d'euros pour le ferroviaire.

Les populations ne comprendraient pas un grand écart entre les propositions financières gouvernementales pour le ferroviaire, dont on vient de parler et la décision de fermer définitivement la ligne voyageur entre la Lozère et le Cantal. Parce qu'il est clairement question de fermer la ligne entre la Lozère et le Cantal et le fret quelques années plus tard.

Effectivement cette ligne est en grand danger, j'insiste.

Vous savez très bien que cette ligne est importe pour Saint Chély, pour *ARCELOR*, avec l'acier particulièrement utilisé justement pour l'électrique, en particulier les véhicules électriques.

Aujourd'hui, nous nous devons de repenser la vie. Les dérèglements climatiques sont là pour nous le rappeler. Le ferroviaire est le système de transport le plus propre, économe d'énergie et d'espace, créateur d'emploi, bon pour l'environnement et la santé. Cette réorientation des transports pour une politique en faveur du ferroviaire permettra à terme de nombreuses économies financières pour la Collectivité et l'intérêt public.

Il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la demande suivante qui sera adressée à : « *Monsieur Le Premier Ministre, Monsieur Le Ministre des Transports, Madame La Ministre de l'Écologie, Madame La Présidente du Conseil Régional Occitanie, Monsieur Le Président du Conseil Régional Auvergne – Rhône Alpes.*

*Je vous demande de renouveler la convention qui lie l'État, les Conseils Régionaux, la SNCF pour que l'infrastructure ferroviaire de Béziers à Clermont-Ferrand soit correctement entretenue et modernisée, pour lever toutes les interdictions et limitations de vitesse, que le train Aubrac continue d'être un TET inter-cité avec du matériel rénové et bi-mode. »*

### **Madame la Maire**

« Merci, Yannick, c'est parfait. Merci beaucoup pour cette présentation sur *l'Aubrac*. Est-ce que vous avez des questions sur cette motion ? Non. Je mets la motion aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est également adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***



**Madame la Maire**

« La délibération numéro 46 qui concerne le sport santé, c'est Marie-Ève PANIS qui va nous la présenter avec *l'Assiette en Baskets* »

**Madame PANIS rapporte la délibération n° 46 :**

**46. "« L'assiette en baskets » : ventilation de la subvention de l'Agence Régionale de Santé aux associations partenaires "**

« Bonsoir. *L'assiette en Baskets* est un programme qui est porté par la ville de Millau, qui s'est engagée à mener des actions de prévention et de promotion de la santé sur son territoire. Ce programme est soutenu par l'ARS qui a attribué quinze mille six cent euros pour mener à bien le programme de l'année 2020.

Ce programme s'articule autour de trois axes différents :

- Un axe destiné aux parents et leurs enfants grâce à l'intervention de différents partenaires notamment :
  - Le Pôle Petite Enfance ;
  - Le Centre *Louis Bonniol* ;
  - L'association le *Bar'Bouille*.
- Un axe destiné aux enfants et aux adolescents avec comme partenaires :
  - Les écoles primaires ;
  - Le Centre Médico-Scolaire ;
  - Les Chantiers Jeunes.
- Un troisième axe destiné aux personnes vulnérables grâce à :
  - L'association du *Chayran* ;
  - L'association *Myriade* ;
  - Les Centres Sociaux.

La délibération indique pour chaque partenaire le montant qu'ils vont toucher pour mener à bien et terminer de porter cette action.

Il y a une différence entre les neuf mille cent euros attribués aux associations et les quinze mille six cents euros du départ attribués par l'ARS, cette différence correspond à six mille cinq cents euros qui est la somme, qui va être versée pour la participation des différents services de la Ville Éducation, Jeunesse et Sports au programme *l'Assiette en Baskets*. »

**Madame la Maire**

« Merci beaucoup, Marie-Ève. Est-ce que vous avez des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix. . Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous en remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Nous arrivons maintenant à la dernière délibération, je laisse la parole à Séverine PEYRETOU pour nous présenter la mise à disposition de personnel entre la Ville et la Communauté de Communes Millau Grands Causses pour le pôle développement territorial, mais spécifiquement pour l'Enseignement Supérieur, nous avons déjà évoqué cette convention lors du dernier Conseil de la Communauté de Communes. Madame PEYRETOU à vous la parole. »

**Madame PEYRETOU rapporte la délibération n° 47 :**

**47. "Convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses au sein du pôle développement territorial"**

« Bonsoir. Tout à fait cette dernière délibération porte sur la mise à disposition de Madame Chloé GAYRAUD à hauteur de 50 % de son temps plein auprès de la Communauté de Communes et pour une durée de trois mois à partir du 19 octobre dernier.

Cette mise à disposition a pour but de permettre à la Communauté de Communes de répondre à l'appel à projets *Campus Connecté*, dans les délais impartis, sachant que le délai de dépôt de l'appel à projet était le 1<sup>er</sup> décembre 2020, on a su depuis la semaine dernière que ce délai du fait très certainement de la crise sanitaire est reporté au 31 janvier, ce qui va nous permettre d'étoffer encore mieux notre dossier de *Campus Connecté*.

J'ai déjà présenté le dispositif *Campus Connecté*, j'en dis un mot quand même ce soir.

Le dispositif *Campus Connecté* va être subventionné par l'État et la Région. Le principe est de regrouper dans un lieu et de permettre à des étudiants, on partirait sur un projet de dix à quinze étudiants au sein du Pôle d'Enseignement Supérieur. Ces étudiants suivraient une formation d'enseignement supérieur à distance parmi un catalogue de formations qui sont proposées par les universités et encadrées par un tuteur, qui les accompagnera tout au long de leur scolarité dans leur démarche, dans leur méthode, dans leur choix d'orientation.

Si on a une réponse favorable sur notre dossier, on sera subventionné par :

- L'État à hauteur de cinquante mille euros par an pendant cinq ans sur du fonctionnement et de l'investissement ;
- La Région à hauteur de cinquante mille euros de l'investissement. »

**Madame la Maire**

« Merci, Madame PEYRETOU. »

**Madame PEYRETOU**

« Je ne sais pas si vous avez des questions ? »

**Madame la Maire**

« Non, pas de question visiblement. Très bien. Je mets ce dernier rapport aux voix. . Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est également adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Madame la Maire**

« Je vous remercie pour votre attention, ce n'était pas facile en visio, mais c'est la période qui veut ça. Je vous souhaite une bonne soirée et au 10 décembre. Non par rapport à la collecte alimentaire n'hésitez pas à faire passer par le Cabinet vos disponibilités et votre volonté de participer. Je rappelle ce sont les 27 et 28 novembre prochain. Merci d'avance à tous. Une bonne soirée devant *Envoyé Spécial*, Monsieur NAYRAC. Merci. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 17.

Fait à Millau, le 2020

Le Secrétaire de Séance

**Valentin ARTAL**

La Maire de Millau,

**Emmanuelle GAZEL**